

RAPPORT ANNUEL SSR.SR 2025

SOMMAIRE

	Page
I. SERVICE PUBLIC	
1. Rapport du président SSR.SR	3
2. Rapports des sociétés membres de SSR.SR	5
Berne	
Fribourg	
Genève	
Jura	
Neuchâtel	
Valais	
Vaud	
II. QUALITÉ	
3. Rapport du Conseil du public	20
4. Rapport de l'Organe de médiation	23
5. Rapport de la RTS sur la qualité	40

1. RAPPORT DU PRÉSIDENT SSR.SR

Bref résumé des activités 2025

Comité régional

En 2025, le Comité régional (CoR) a tenu sept séances ordinaires et un séminaire d'une journée consacré le matin à l'initiative « 200 francs ça suffit ! » suivi l'après-midi d'un atelier sur l'art et la manière d'utiliser la rhétorique dans un débat.

Un nouveau membre du CoR ont été coopté. Il s'agit de Pierre-Alain Morard représentant le canton de Fribourg. Cette cooptation a été ratifiée par le Conseil régional lors de sa séance du 16 avril 2025.

Des délégations de la SSR.SR et de la RTS, emmenées par le Président de la SSR Suisse Romande, ont rencontré les Gouvernements des cantons de Fribourg et du Valais.

Conseil régional

Durant sa séance du 16 avril 2025, ses membres ont élu Ola Söderström comme membre du Conseil du public désigné par le Conseil régional.

Dans sa séance du 27 novembre 2025, il a élu Frank Bassi, président de la SSR Berne, comme délégué à l'Assemblée des délégué.es de la SSR.

SRG SSR : Rapport intermédiaire de la mise en œuvre de la convention de prestations 2024-2027

Les conventions de prestations passées entre le Comité national de l'Association de la SSR et les quatre sociétés régionales se basent sur la stratégie nationale de l'institution et sur les directives du Comité de l'Association pour la période administrative 2024-2027.

A mi-législature, la SSR Suisse Romande a rédigé un rapport intermédiaire pour le Comité national de l'Association et l'Assemblée des délégué.es de la SSR quant à l'avancement de la mise en œuvre desdites conventions.

Secrétariat général

En avril 2025, Dominique Lienher, assistante de direction à la SSR Suisse Romande a pris sa retraite après plus de 30 ans au service de notre Association. Nous la remercions pour son engagement toutes ces années en faveur du service public.

Sophie Gassmann, assistante de direction, et Nina Beuret, chargée de communication, ont toutes deux rejoint l'équipe du secrétariat général de la SSR.SR en avril 2025.

SRG SSR On the road to Basel

La SSR Suisse Romande a pris part à la tournée musicale « SRG SSR On the Road to Basel », destinée à promouvoir des artistes émergents suisses et à renforcer la cohésion entre les régions en vue de l'Eurovision Song Contest. Pour l'étape romande du 2 mai, la SSR.SR et la RTS ont réalisé une première coproduction éditoriale avec une émission spéciale en direct sur RTS Option Musique ([Emission spéciale | RTS](#)). L'événement a affiché complet en quatre jours. Porté par une modération incarnant deux univers musicaux et générationnels, et intégrant pleinement les quatre langues nationales, il a attiré un public varié, généré un fort engagement sur les réseaux sociaux et bénéficié d'une large visibilité médiatique. Rediffusé sur RTS Première en juin dernier, cet événement a renforcé la notoriété de la SSR, rappelé son ancrage dans toutes les régions du pays, mis en lumière son rôle crucial dans la promotion

des artistes suisses et favorisé une vraie cohésion interne entre collègues des différentes régions.

Presstival

La SSR Suisse Romande s'est associée à la première édition du Presstival, un festival dédié au journalisme en Suisse romande, organisé le 7 juin à Bienne. Dans un contexte de mutations numériques, de désinformation croissante et de pressions sur les médias, ce partenariat illustre notre engagement en faveur d'un journalisme indépendant, de la diversité de l'information et du dialogue entre médias, institutions et public. La SSR.SR et ses sociétés cantonales ont participé à l'événement pour échanger sur le rôle du service public audiovisuel, notamment via un quiz, et ont organisé un débat sur la régulation des plateformes numériques. Ce partenariat a renforcé notre visibilité auprès de plusieurs centaines de passant.es, permis l'adhésion de nouveaux membres, affirmé notre position dans le débat public et créé des synergies constructives au sein du paysage médiatique romand.

Tournée de projections publiques

Comme chaque année, la SSR Suisse romande a organisé une projection gratuite dans chacun des cantons romands. Ces rendez-vous permettent de mettre en valeur les coproductions RTS et SSR, tout en rappelant le rôle essentiel du pacte de l'audiovisuel dans la production cinématographique suisse. En 2025, quatre films ont été proposés : *Les Courageux*, *Sauvage*, *The Deal* et *Mary Anning*. Cette tournée a réuni plus de 1500 personnes, membres des SSR cantonales ou non, offrant ainsi une opportunité unique de toucher un public large et de transmettre nos messages sur le service public audiovisuel.

A la fin 2025, le fichier compte 2873 membres

Hugues Hiltbold
Président SSR.SR

2. RAPPORTS DES SOCIÉTÉS MEMBRES DE SSR.SR

SSR Berne

Frank Bassi | *Président SSR Berne*

Bilan de l'année écoulée

Marquée par de nombreux événements, l'année 2025 a été particulièrement dense pour la SSR Berne. Autant de rendez-vous qui ont permis de renforcer le lien entre les 110'000 Romand·e·s que compte le canton de Berne et les médias de service public. Ce regain d'activités s'est traduit par un nombre plus élevé de cotisants. Président de la SSR Berne, Frank Bassi a remplacé Pierre-Yves Moeschler au sein de l'Assemblée des délégués de la SSR.

Déroulement de l'Assemblée générale 2025

L'Assemblée générale de la SSR Berne s'est tenue le 13 mai 2025 à La Cour de Berne à La Neuveville en présence de plus de soixante membres.

Outre la partie protocolaire, la soirée a été animée par une rencontre avec Fanny Zürcher et David Lemos, journalistes à la RTS, sur le thème des médias à l'heure du numérique et des fake news. Animation : Michael Steiner (SSR Berne).

Le départ de Mourad Allaf du Comité de la SSR Berne est annoncé.

Activités du Comité en 2025

La réorganisation du Comité de la SSR Berne avec la création d'un Bureau composé de cinq membres a fait ses preuves en cours d'exercice. En 2025, le Comité tout comme le Bureau se sont réunis respectivement à quatre reprises. Leurs principales activités ont été les suivantes :

- organisation et promotion des événements de la SSR Berne ;
- préparation des actions liées à l'initiative « 200 francs, ça suffit » ;
- accueil de Julien Annoni, directeur d'Usinesonore Festival et responsable de la saison musicale à l'Abbaye de Bellelay, au sein du Comité de la SSR Berne.

Activités de la SSR Berne en 2025

2025 aura été une année particulièrement riche en débats et rencontres pour la SSR Berne :

Le 7 mars 2025 à La Couronne à Sonceboz, le public a eu l'occasion d'échanger avec Philippe Revaz sur les défis actuels de l'information. Le journaliste et présentateur du *19h30* sur la RTS était l'invité de la SSR Berne et de la Chambre d'économie publique Grand Chasseral (CEP). Animation : Thomas Loosli (TeleBilingue).

Grâce à son partenariat avec le Forum du bilinguisme et la Chambre économique Bienne-Seeland, la SSR Berne a pu reconduire l'expérience du Lakelive Festival et convier certains de ses membres à la soirée de concerts du 8 août 2025 sur la base d'un concours. Un moment convivial qui s'est soldé par de belles rencontres avec Jean-Marc Richard, Zoë Mè et Carrousel.

Le 16 septembre 2025 à Berne, la SSR Berne a coorganisé avec l'Association romande et francophone de Berne et environs un premier débat public autour de l'initiative « 200 francs, ça suffit » sous la conduite de Ariane Dayer (La Télé), avec Manfred Bühler (UDC), Brenda Tuosto (PS), Pascal Crittin (RTS), Philippe Zahno (Radios Régionales Romandes) et David Biner (Weltwoche).

À Bienne, une centaine de membres de la SSR Berne ont pu découvrir sur grand écran les deux premiers épisodes de la série « The Deal » le 20 septembre 2025 au Festival du Film Français d'Helvétie. Une projection suivie d'échanges enrichissants avec son producteur, Lionel Baier.

À Tavannes, au cinéma Royal, la projection le 21 octobre 2025 du film « Kinder des Friedens » a permis de mettre en lumière l'histoire et l'héritage des communautés mennonites du Jura bernois. Animation : Yves Seydoux (SSR Berne).

L'année s'est conclue le 18 novembre 2025 au Centre interrégional de perfectionnement à Tramelan par une table ronde organisée en partenariat avec la CEP et consacrée à l'avenir des médias biennois et du Grand Chasseral. Avec : Nicoletta Cimmino (Gassmann Media), Pascal Crittin (RTS), Marcello Del Zio (Canal Alpha), Pierre Steulet (BNJ) et Sébastien Voisard (Démocrate Media Holding). Animation : Vincent Bourquin (Le Temps).

Tout au long de 2025, la SSR Berne a pu associer ses membres à plusieurs manifestations organisées par la SSR.SR. Plus d'informations et reflets : <https://www.facebook.com/SSRBE>

Objectifs et projets pour l'année à venir

Continuer à faire vivre le débat public, la culture et l'information de qualité au cœur de la Berne francophone demeure l'objectif prioritaire de la SSR Berne. La société s'implique également pour établir les bases de partenariats liant la RTS avec des institutions culturelles bernoises. Elle entend par ailleurs poursuivre ses efforts visant à toucher le jeune public.

La base de données de la SSR Berne comptait 382 membres au 31.12.2025 (contre 345 en 2024). Cette augmentation a eu un effet bénéfique sur le montant des cotisations engrangées au cours de l'année sous revue.

Nombre de membres au 31 décembre 2025 : 382

Membres du Comité au 1^{er} janvier 2026

Frank Bassi	<i>Président, Conseil régional, Assemblée des délégué.es de la SRG SSR</i>
Yves Seydoux	<i>Vice-président, Conseil du public (suppléant)</i>
Amanda Addo	<i>Conseil du public</i>
Julien Annoni	<i>Membre</i>
Théo Brand	<i>Membre</i>
Claudine Chappuis	<i>Conseil régional, Conseil du public</i>
Jessica Froidevaux	<i>Membre</i>
Simon Koch	<i>Membre, représentant du Conseil-Exécutif au Conseil régional</i>
Luca Longo	<i>Conseil du public</i>
Bryan Manzoni	<i>Conseil du public</i>
Thierry Murier	<i>Trésorier</i>
Nathalie Simon	<i>Communication externe</i>
Michael Steiner	<i>Membre</i>
Virginie Borel	<i>Invitée, Comité régional</i>

SSR Fribourg

Yves Sudan | *Président SSR Fribourg*

Bilan de l'année écoulée

Au cours de l'année 2025, nous avons pu rencontrer nos membres en particulier lors de quatre manifestations organisées et pu établir les liens avec ces derniers. Ces manifestations ont, semble-t-il, été bien appréciées. Quelques nouveaux membres ont pu à ces occasions être recrutés.

Déroulement de l'Assemblée générale 2025

L'assemblée générale 2025 a eu lieu le mercredi 23 avril 2025, dans la salle « Safe Gallery » de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) à Fribourg en présence de 35 membres (et une vingtaine d'excusés). Comme il n'y avait aucun objet particulier à traiter, c'est un ordre du jour standard qui été suivi.

Activités du Comité en 2025

Le Comité s'est réuni à quatre reprises. S'agissant du Bureau, il a également siégé onze fois (principalement par vidéoconférence). Mis à part l'une ou l'autre prise de position relative à des procédures de consultation sur des sujets concernant la SSR, respectivement la RTS, l'activité essentielle du Comité a consisté à imaginer, mettre en œuvre et planifier les activités pour l'année 2025, respectivement l'année 2026.

Le président, respectivement la vice-présidente, a participé à quatre reprises à la Conférence des Président.es des sociétés cantonales de la SSR.SR à Lausanne.

Activités de la SSR Fribourg en 2025

Les activités 2025 de la SSR Fribourg ont eu lieu aux dates suivantes :

- 23 avril, salle « Safe Gallery » de la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), après l'assemblée générale : conférence-débat de Monsieur Jean-Michel Cina, Président SRG SSR, à laquelle ont assisté une quinzaine d'invités supplémentaires, sur le thème « *Redevance Radio-TV : 200 francs, ça ne suffit pas !* ».
- 12 juin, salle du Cinéma Korso à Fribourg : conférence-débat de Monsieur Alexis Favre, producteur et présentateur d'*Infrarouge*, sur le thème « *Les coulisses de l'émission Infrarouge de la RTS* ».

Alexis Favre a fait une présentation vivante, son « parler vrai » a été apprécié ainsi que ses réponses à de nombreuses questions. La participation a été en dessus de nos espérances (40-50 pers.). L'affluence des participants ayant été de plus de 90 personnes (= capacité de la salle), il a fallu, à la dernière minute, rajouter quelques chaises dans la salle du Cinéma Korso.

Ensuite, apéritif convivial et dans la bonne humeur, Alexis Favre est resté une bonne heure et demie pour parler avec les gens qui l'apprécient visiblement beaucoup. Il est effectivement très sympathique et abordable. Il a donné une excellente image de la RTS et du service public.

- 8 novembre, grande salle (Rex 1) du cinéma Rex à Fribourg : Conférence-discussion sur « *Les coulisses du Cirque Blanc* » avec les intervenants suivants :
 - John Nicolet, journaliste et commentateur RTS
 - Alexis Monney, double médaillé aux Championnats du monde 2025
 - Patrice Morisod, consultant RTS

Plus de 150 personnes ont participé à cette manifestation qui a rencontré un très vif succès. La séance s'est ouverte sur la descente victorieuse d'Alexis Monney à Kitzbühel. Et les questions du public ont fusées : préparation physique, alimentation, matériel, etc. De son côté, John Nicolet a abordé la couverture médiatique, citant par exemple que près de 80 personnes et 22 caméras assurent la diffusion SSR à Wengen, notamment pour la descente du Lauberhorn. Des échanges passionnants se sont poursuivis autour d'un apéritif.

- 30 novembre, salle du Cinéma Korso à Fribourg : projection en avant-première du film « Mary Anning », un long métrage d'animation de Marcel Barelli, racontant la jeunesse d'une collectionneuse de fossiles et paléontologue britannique. Le long métrage a remporté le Locarno Kids Award en 2025.

Objectifs et projets pour l'année à venir

- Mettre en avant et soutenir la valeur publique de la SSR, respectivement de la RTS, auprès de l'ensemble de la population régionale en mettant en évidence l'importance de ces valeurs pour la démocratie directe, la diversité culturelle, la cohésion nationale et l'intégration, de même que son impact économique.
- Favoriser et intensifier le contact avec les membres SSR Fribourg ; proposer des rencontres et manifestations qui illustrent véritablement sur le terrain la mission dévolue aux sociétés cantonales de la SSR.SR, tout en expliquant le rôle qui est le leur auprès du grand public.
- Prendre une part active aux travaux des instances romandes (SSR.SR ; RTS) ainsi que défendre le service public. S'engager fortement dans la campagne contre l'initiative « 200 francs, ça suffit ! » visant à affaiblir très fortement le service public.

Nombre de membres au 31 décembre 2025 : 265

Membres du Comité au 1^{er} janvier 2026

Yves Sudan	<i>Président, Conseil régional, Conseil du public (suppléant)</i>
Stefanie Bessone	<i>Vice-présidente, Assemblée des délégué.es SRG SSR (suppléante)</i>
Thomas Avanzi	<i>Membre, délégué du Conseil d'Etat</i>
Gérald Berger	<i>Rédacteur pour le Médiatic</i>
Ursula Colliard	<i>Membre</i>
Nathalie Déchanez	<i>Conseil du public</i>
Dominique Sudan	<i>Trésorier, gestion. fichier des membres, secrétariat, Conseil régional</i>
Laurence Wicht	<i>Conseil du public</i>
Léon Gurtner	<i>Invité, Comité régional</i>
Pierre-Alain Morard	<i>Invité, Comité régional</i>

SSR Genève

Claude Baumann | *Président SSR Genève*

Bilan de l'année écoulée

Une année dynamique pour notre association avec pour objectif de nous préparer pour la campagne contre l'initiative « 200 francs, ça suffit!». Dans les faits, ceci s'est traduit par des améliorations constantes durant l'année au plan logistique et administratif. Mais surtout le comité s'est engagé dans l'établissement de nouvelles relations institutionnelles. Parmi celles-ci, des rencontres avec tous les partis politiques du Canton dont certaines se sont avérées essentielles dans l'orientation des choix de votation. Plus généralement la campagne a permis d'interagir davantage avec le public sur les enjeux de qualité et d'indépendance du service public audiovisuel.

Par ailleurs, de nouveaux membres sont entrés au comité qui est maintenant au complet. Enfin, le nombre d'adhésions à l'association a compensé les départs. Une excellente nouvelle pour le comité actuel après une décennie durant laquelle nos prédécesseurs ont vu le nombre d'affiliés se réduire de moitié.

Déroulement de l'Assemblée générale du 15 mai 2025

Tour RTS, Salle Soutter, quai Ansermet, Genève

L'Assemblée générale s'est tenue le 7 mai 2025 en présence de 69 membres et invités de la SSR Vaud. Le président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et aux invités, en saluant tout d'abord la présence d'Hugues Hiltpold, président SSR Suisse Romande et membre de l'association. Il remercie d'avoir fait le déplacement à la délégation de la SSR Vaud et à sa présidente en la personne de Christine Renaudin, soulignant que les deux associations organisent de plus en plus d'événements communs.

Dans son introduction, Claude Baumann explique l'importance que revêt pour notre association la question de l'initiative «200 francs, ça suffit!» et discute particulièrement les enjeux pour Genève et les cantons plus éloignés des centres de production. Les statuts de SSR Genève invitent à défendre le service public. Il souligne le rôle d'ambassadeur que chaque membre peut jouer à son niveau, car l'information est essentielle pour forger les opinions.

Robert Pattaroni, contrôleur des comptes, mentionne que les deux vérificateurs recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 et de donner décharge au trésorier pour sa gestion. Le président remercie les vérificateurs pour leur engagement et leur travail. Les membres de l'association font part de leur satisfaction par applaudissements.

Trois nouvelles personnes actives entrent au comité, toutes membres de l'association auparavant – voir ci-dessous.

Enfin, à la suite de la partie formelle, le journaliste Alexis Favre rencontre les membres présents pour un échange sur les enjeux de l'émission *Infrarouge*.

Activités du comité

Le comité a tenu cinq séances durant l'année. Les affaires courantes ont été suivies tout au long de l'année par le Bureau qui s'est réuni mensuellement. Ce dernier est composé du président, de la vice-présidente, du trésorier et du secrétaire, Steven Bernard, chargé des relations institutionnelles qui a rejoint le quatuor durant l'exercice. Les membres du comité sont invités à assister au Bureau, notamment pour les projets dans lesquels ils sont engagés.

Changements dans le comité :

Le décès de Valérie Luscher en mai a surpris l'ensemble du comité et des membres. Affiliée de l'association, passionnée de la RTS, depuis plusieurs décennies, son souvenir restera pour tous, comme sa bonne humeur permanente.

Sont entrés au comité :

- Mme Mariejo Duc-Reynaert, Institut des relations internationales
- Mme Sylviane Guichard Seydoux
- M. Jean-Pascal Obembo, retraité des Nations Unies

Activités de la Société membre en 2025

Manifestations publiques :

- 06.02.25, les enjeux de la création d'une série internationale autour de la série *Winter Palace*
- 28.02.25, enregistrement de l'émission *52 minutes*
- 18.03.25, conférence-débat "La SSR face aux enjeux à venir", avec Jean-Michel Cinna, président de la SSR
- 16.05.25, assemblée générale de la SSR Genève
- 27.05.25, rencontre avec Susanne Wille, Directrice générale de la SSR
- 05.09.25, enregistrement de l'émission *52 minutes*
- 09.10.25, Lausanne : base aérienne de la REGA et visite des nouveaux locaux de la RTS à Ecublens
- 03.12.25, débat contradictoire lors de l'AG du Parti vert/libéral genevois
- Invitations aux membres lors de deux événements organisés par SSR Vaud

Autres activités :

Envois de courriers sur la campagne de la votation sur la redevance aux membres

Prise de contacts avec de grandes organisations faîtières comme la FER, l'Avivo, etc.

Objectifs et projets pour l'année à venir

Renforcer les liens avec les organisations publiques et privées du Canton de Genève.

Développer un programme pour recruter de nouveaux membres en allant à leur rencontre dans les manifestations publiques.

Nombre de membres au 31 décembre 2025 : 422

Membres du Comité au 1^{er} janvier 2026

Claude Baumann	<i>Président, Conseil du public, Conseil régional, Assemblée des délégué.es de la SRG SSR (suppléant)</i>
Stéphanie Guidi	<i>Vice-présidente, Conseil régional, Assemblée des délégué.es de la SRG SSR</i>
Yvan Agnesina	<i>Secrétaire, Conseil du public (suppléant)</i>
Olga Baranova	<i>Déléguée du Grand Conseil</i>
Steven Bernard	<i>Responsable institutionnel & relations extérieures</i>
Mariejo Duc-Reynaert	<i>Nouvelle membre</i>
Bernard Duchesne	<i>Membre honoraire</i>
Sylviane Guichard Seydoux	<i>Nouvelle membre</i>
Jean-Luc Neri	<i>Trésorier</i>
Yves Nidegger	<i>Délégué du Grand Conseil</i>
Jean-Pascal Obembo	<i>Nouveau membre</i>
Roland Rossier	<i>Membre, rédacteur pour le Média tic</i>
Jean-Philippe Terrier	<i>Conseil du public</i>
Jean-Pierre Tombola	<i>Membre, député au Grand-Conseil</i>
Hugues Hiltbold	<i>Invité, Président de la SSR Suisse Romande, membre du Conseil d'administration SRG SSR</i>

Le président remercie les membres du comité et du bureau pour leurs engagements en lien avec l'association durant cette année 2025 bien chargée et se réjouit de tous les revoir en 2026.

SSR Jura

Pierre Chételat | *Président SSR Jura*

Bilan de l'année écoulée

Le bilan de l'année est mitigé sans événements remarquables. Le nombre des adhérents est stable. Toujours difficile de baisser la moyenne d'âge des affiliés.

Dans le canton du Jura nous avons des élections cantonales qui ont bien occupées certains membres.

Nous sommes dans les préparatifs pour la votation sur l'initiative « 200 francs ça suffit! »

Déroulement de l'Assemblée générale 2025

L'Assemblée générale a eu lieu, pour la deuxième fois au restaurant du Jura à Bassecourt, le 9 mai 2025 à 19:00. Une trentaine de membres étaient présents.

Nous avons eu l'honneur d'avoir la présence d'Angèle Emery membre du secrétariat général de la SSR Suisse Romande.

Les comptes de l'année 2024 ont été approuvés à l'unanimité sans ouverture de discussion par l'Assemblée.

Le budget pour l'année 2025 est établi sur la base des exercices précédents. Cette continuité permet d'assurer une gestion financière stable et cohérente, en s'appuyant sur l'expérience acquise lors des années antérieures.

Il est essentiel d'anticiper une allocation spécifique de fonds pour la campagne contre l'initiative visant la SSR. Cette campagne sera exclusivement financée par les cotisations des membres, ce qui implique que la fortune de l'association sera mobilisée à cet effet.

Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

Le rapport d'activités 2025-2026

Sandra Houlmann présente le programme d'activités :

- 18 mars 2025, une visite des archives de la RTS à Genève est organisée.
- 12 juin 2025, une conférence donnée par M. Loïs Siggen Lopez et des rédacteurs de journaux régionaux est proposée en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie du Jura.
- 21 août 2025, une projection de film en plein air est prévue.
- Une visite du Palais fédéral ainsi que du centre des médias est en cours de planification.
- L'assemblée générale de l'année prochaine se tiendra le 7 mai 2026. L'invité sera Gilles Marchand, ancien Directeur général de la SSR SRG.

Angèle Emery présente les missions de la SSR.SR et le rôle actif du secrétariat général dans l'organisation d'événements pour le public romand afin de recruter de nouveaux membres. Elle rappelle l'importance du service public médiatique en Suisse, notamment face à des enjeux mondiaux et à l'initiative « 200 francs, ça suffit! », qui inquiète la SSR Jura. Madame Emery remercie les membres pour leur engagement et souligne le plaisir qu'elle prend à organiser des événements, dont la projection annuelle à Delémont. En 2026, une visite du nouveau bâtiment de la RTS à Ecublens pourrait être proposée aux membres.

Activités du Comité en 2025

Le comité s'est réuni huit fois durant l'année.

Le fichier des membres est traité de manière à le compléter avec les adresses électroniques. Mettre en place les activités que nous allons réaliser pour combattre l'initiative « 200 francs ça suffit! » est une priorité.

Activités de l'Association cantonale en 2025

La visite du Palais fédéral et du centre des médias 2^{ème} version est toujours en projet et n'a pas pu être réalisée. Elle aura lieu en 2026.

La visite des Archives de la RTS à Genève a eu lieu le 18 mars.

Nous avons plongé nos membres dans l'histoire audiovisuelle suisse, pour comprendre les coulisses de la conservation audiovisuelle, explorer l'évolution des médias et de la technologie et accéder à des contenus inédits. Une visite d'un haut-lieu de mémoire pour les passionnés de médias. Une vingtaine de personnes ont participé à cet événement.

Le 12 juin, Pierre-Alain Berret nous a accueilli dans la Chambre de commerce et d'industrie du Jura avec Swiss Marketing TransJura dans le cadre d'un 5 à 7 : Entreprises et Médias. L'idée était d'avoir une discussion avec les entreprises qui paient également la redevance radio-télévision.

Les intervenants étaient :

Frédéric Lelièvre, CEO et rédacteur en chef de l'Agefi

« Dans les coulisses de l'information économique : comment se fabriquent les contenus ? Comment sont-ils distribués ? Répondent-ils à la demande de ceux qui les consomment ? »

Cyprien Lovis et Rémy Chételat, rédacteurs en chef de RFJ et du Quotidien Jurassien

Ils nous ont livré leurs témoignages sur le traitement de l'actualité économique dans la presse régionale

Loïs Siggen Lopez, journaliste et coproducteur et présentateur de l'émission *basik* sur la RTS

« Parler d'économie autrement pour toucher son public »

Le 21 août, notre traditionnelle projection offerte par la SSR.SR à l'Open Air a eu lieu avec un temps exécrable. Très peu de monde malgré que deux minutes avant la projection, la pluie a cessé de tomber !

Nathalie Abbet et Angèle Emmery de la SSR.SR ont eu la gentillesse de venir en renfort défier la météo.

Objectifs et projets pour 2026

Comment attirer les jeunes dans notre association essentielle pour le bon fonctionnement de la démocratie en Suisse ?

Augmentation des activités pour les membres et nous faire encore mieux connaître afin de convaincre la population que 200 francs ça ne suffit pas !

Nombre de membres au 31 décembre 2025 : 293

Membres du Comité au 1^{er} janvier 2026

Pierre Chételat *Président, Conseil régional, Assemblée des délégués de la SRG SSR*

Jean-Pierre Petignat *Vice-président, Conseil régional*

Florence Boesch *Membre*

Françoise Engel *Rédactrice pour le Média tic, Conseil du public*

Stève Farine *Trésorier*

Sandra Houlmann *Activités SSR Jura*

Jean-Jacques Plomb *Conseil du public, Conseil régional*

Alexandre Rausis *Conseil du public (suppléant)*

Renaud Zbinden *Secrétaire et responsable réseaux sociaux*

Pierre-Alain Berret *Invité, Comité régional*

SSR Neuchâtel

Matthieu Béguelin | *Président SSR Neuchâtel*

L'année a commencé par l'Assemblée Générale, suivie d'une conférence de M. David Dufresne, journaliste et fondateur du site « Au Poste », ayant pour titre « Le paysage audiovisuel français : Le futur de la Suisse ? » à l'Uni. L'assemblée générale s'est déroulée de façon harmonieuse, acceptant des comptes positifs et donnant décharge au comité.

La conférence a permis d'établir un état des lieux du paysage audiovisuel en France, notamment marqué par la forte concentration de nombre de médias dans les mains de quelques milliardaires, dont certains ne font pas mystère de la ligne politique qu'ils entendent promouvoir au travers de ces médias.

Cela avec, pour nous, en point de fuite, la future votation sur la Redevance et l'enjeu quant à la place que certains médias privés française – notamment des chaînes d'info en continu – pourraient convoiter en cas de « oui » à l'initiative.

Projection du film « Le Prince barbare » (1988) de Pierre Koralnik, restauration, en présence du réalisateur et de Didier Bufflier de la RTS au NIFFF. Le film a été apprécié et la présence du réalisateur comme des responsables de la restauration a été fort appréciée. L'apéro qui a suivi, en leur présence également, était fort sympathique.

Visite du tournage de la série « Placés », coproduite par la RTS et Rita Production. Une vingtaine de bienheureux ont pu découvrir les coulisses du tournage de cette série dans notre région. Non seulement ils ont pu voir l'envers du décor mais en plus ils ont reçu des informations très intéressantes sur le financement de la production et son impact sur la région.

Conférence « Le journalisme d'investigation » avec Ludovic Rocchi du Pôle investigation de la RTS et Patrick Oberli de la cellule enquête Tamedia (Le Matin Dimanche) à l'Uni.

La conférence a permis aux deux intervenants de détailler en quoi consiste le journalisme dit d'investigation, que ça soit sa mission ou le fonctionnement des pôles et cellules respectifs. Du travail consistant à trouver des sources, aux moyens de les protéger, en passant par le travail en réseau lors de fuites majeures traitées par des consortiums internationaux, le public s'est vu dresser un panorama général de l'investigation journalistique. Comme pour les autres conférences, la question du coût de ce volet de l'information – avec le risque en cas d'acceptation de l'initiative sur la Redevance – a été évoquée.

Conférence « La culture à la RTS » avec Mme Christine Salvadé, cheffe du département culture de la RTS et Jean-Marc Richard (Le kiosque à musique, Eurovision) au Salon du Bleu Café. Dernier événement de l'année et avant la campagne sur la Redevance, cette conférence a permis d'aborder un domaine particulièrement concerné par celle-ci : la culture. Et même au-delà, attendu que le Kiosque à musique comme l'Eurovision relèvent du département du Divertissement. Outre l'offre culturelle propre, au travers de diverses émissions, la question de la couverture de l'actualité culturelle a également été abordée. Nous avons aussi profité d'évoquer la culture populaire, au travers du Kiosque à musique et de l'Eurovision. Bien entendu, la campagne à venir a été évoquée et ses conséquences sur l'offre culturelle – directement visée par les initiants.

Enfin, durant cette année, le comité s'est réuni 5 fois et le bureau à 7 reprises.

Nombre de membres au 31 décembre 2025 : 275

Membres du comité au 1^{er} janvier 2026

Matthieu Béguelin	<i>Président, Conseil régional</i>
Eloïse de Coulon	<i>Vice-président, Conseil du public</i>
Manon Babey	<i>Membre</i>
Christian Berger	<i>Trésorier, Conseil régional, Conseil du public (suppléante)</i>
Alexandre Brodard	<i>Délégué du Conseil d'Etat</i>
Christiane Broggin	<i>Membre</i>
Martine Docourt	<i>Membre</i>
Marc-Alain Langel	<i>Assemblée des délégué.es SSR</i>
Pauline Schneider	<i>Secrétaire, Conseil du public</i>
Claude Sutter	<i>Membre</i>
Florence Meyer	<i>Invitée, Comité régional</i>

SSR Valais

Jean-Raphaël Fontannaz | *Président SSR Valais*

Bilan de l'année écoulée

L'année 2025 a permis à la SSR Valais de retrouver une organisation plus traditionnelle. En effet, pour suppléer, en cours d'exercice, à la démission de Nathalie Vernaz de sa fonction de présidente suite à sa nomination au Comité régional de la SSR.SR, la barre de la SSR Valais a été tenue, sous forme d'une co-présidence ad interim, par Jacques Cordonier et Jean-Raphaël Fontannaz. Pour le surplus, le programme de l'année a offert aux membres de la SSR Valais une brassée de manifestations très variées.

Déroulement de l'Assemblée générale 2025

La SSR Valais a tenu son Assemblée générale le 27 mars dans les nouveaux bâtiments de la HES-SO à Sion dont les locaux et les activités ont été présentés par MM. Vincent Hiroz, directeur d'Energypolis SA et Gaëtan Cherix, directeur de la HES-SO Valais-Wallis. La cinquantaine de membres présents ont ainsi pu découvrir les recherches de pointe menées par l'antenne valaisanne de l'EPFL.

Jacques Cordonier ayant souhaité être déchargé de la co-présidence de la SSR Valais, l'assemblée générale (AG) a élu par acclamation son collègue Jean-Raphaël Fontannaz à la présidence de l'association cantonale. Cette AG 2025 a également été marquée par l'intervention de Mmes Philippa de Roten, directrice du Département Société & Culture de la RTS et Christine Salvadé, chef de l'Unité Culture de la RTS qui ont détaillé les activités de la RTS dans leur domaine de responsabilité.

Activités du Comité en 2025

Comme lors des exercices précédents, le Comité a gardé le rythme de six séances sur l'année. Après la réorganisation interne suite à l'abandon de la co-présidence, le Comité a consacré l'essentiel de ses séances à la planification et à l'organisation des manifestations proposées aux membres.

Activités de la SSR Valais en 2025

Pour les membres de la SSR Valais, l'année 2025 a débuté par une projection en avant-première du film *Les Courageux*, le 15 janvier au cinéma Arlequin à Sion. Fait réjouissant : la manifestation a fait salle comble.

Les membres de la SSR Valais ont aussi eu l'occasion de s'informer et de s'impliquer dans la campagne électorale pour le Conseil d'Etat. Ils ont en effet été invités pour assister aux débats mis sur pied par la RTS :

- LU 3 février avec Christophe Darbellay, Emmanuel Revaz et Franz Ruppen.
- MA 4 février avec Franziska Biner, Stéphane Ganzer et Mathias Reynard.

Autre occasion d'interagir avec la RTS et son programme : le jeudi 13 février, les membres de la SSR Valais intéressés ont pu assister à l'émission *Tribu*, diffusée sur RTS Première, en direct de Sion. Le thème traité était *Tout ce que le COVID a changé*, avec comme invitée Mme Fiorenza Gamba, sociologue et anthropologue à l'Université de Genève.

Evénement récurrent, mais toujours très apprécié des membres de la SSR Valais, la soirée « Je dîne avec... », tenue le 19 février aux Caves Gilliard à Sion a permis de dialoguer avec une forte délégation de la rubrique sportive de la RTS représentée par Massimo Lorenzi, Joël Robert, John Nicolet et Pascale Blattner. Une trentaine de membres ont pu ainsi profiter de cette occasion d'échanges autour d'une raclette et de crus valaisans.

Le jeudi 3 juillet, 30 membres de la SSR Valais ont pu assister, en places VIP, au match de l'Eurofoot Belgique-Italie, joué au stade de Tourbillon à Sion. En prélude, les membres inscrits ont profité d'un apéritif à la Ferme-Asile, à proximité immédiate du stade, pour connaître les dessous de l'organisation d'une telle compétition en Valais grâce aux explications de Patrick Blatter, responsable de l'UEFA pour la coordination sur le site de Sion et avec le chef du Service des sports de la ville de Sion, Blaise Crittin.

A l'occasion de la Schubertiade qui a déversé une profusion de musiques sur la ville de Sion le samedi 6 et le dimanche 7 septembre, la SSR Valais a offert à ses membres des billets à prix réduit pour les concerts. Elle a aussi mis sur pied des *hot spots* le samedi après-midi avec une rencontre-échange avec Jean-Marc Richard, la visite des coulisses du dispositif de la RTS et des discussions autour de la mécanique de la Schubertiade.

Le mercredi 17 décembre a donné le point d'orgue aux activités 2025 de la SSR Valais avec la visite des deux Chambres du Palais fédéral et des studios de la SSR. Cette découverte a été conduite par notre membre Sidney Kamerzin (CN/Le Centre) aux tribunes du Conseil national et du Conseil des Etats, puis par Valérie Gillioz, dans le Centre des médias pour les journalistes parlementaires.

Prévue aussi en 2025, la visite sur un lieu de tournage d'un film coproduit par la RTS a dû être reportée à 2026 du fait de l'absence d'opportunité appropriée.

Objectifs et projets pour l'année à venir

Pour ce début d'année 2026, le Comité de la SSR Valais a déjà tenu son assemblée générale le vendredi 6 février, couplée avec une visite des studios de Canal9 à Sierre qui a attiré plus de 60 personnes. Dans l'immédiat, toutes ses forces sont dédiées à la lutte contre l'initiative SSR « 200 francs, ça suffit ! ».

Nombre du membre au 31 décembre 2025 : 471

Membres du comité au 1^{er} janvier 2026

Jean-Raphaël Fontannaz	<i>Président, Conseil régional, Conseil du public (président)</i>
François Bonvin	<i>Vice-président, Conseil régional, Assemblée des délégués SRG SSR (suppléant)</i>
Samuel Bonvin	<i>Membre, délégué du Conseil d'Etat</i>
Michel Clavien	<i>Membre d'honneur</i>
Jacques Cordonier	<i>Conseil du public</i>
Antoine Cretton	<i>Membre</i>
Simon Follin	<i>Secrétaire</i>
Christian Mayor	<i>Membre d'honneur</i>
Nicole Mudry	<i>Trésorière, Conseil du public (suppléante)</i>
Karine Sierro	<i>Membre</i>
Florian Vionnet	<i>Membre, rédacteur pour le Média tic et réseaux sociaux</i>
Nathalie Vernaz	<i>Invitée, Comité régional</i>
Pierre-Alain Steiner	<i>Invité occasionnel, représentant du Gouvernement au Conseil régional</i>

SSR Vaud

Christine Renaudin | *Présidente SSR Vaud*

Bilan de l'année écoulée

En plus des manifestations habituelles organisées par la SSR Vaud, trois événements majeurs ont jalonné l'année 2025 : un concert du Sinfonietta de Lausanne, une conférence de Susanne Wille, Directrice générale de la SRG/SSR, organisée par la SSR Genève et le Club de la Presse, ainsi qu'une conférence de Yaniv Benhamou, Professeur en Droit du numérique et de l'information à l'Université de Genève et membre de l'Autorité indépendante de plaintes en matière de radio-télévision.

C'est également en 2025 que la SSR Vaud a franchi un cap, en invitant désormais ses membres par le biais du système Infomaniak depuis le mois de juin, ce qui assure un mode d'inscription rationnel et sécurisé.

En outre la SSR Vaud a continué son travail de révision de son fichier, effectué par une gestionnaire de fichiers expérimentée, ce qui assure une gestion de qualité.

Dans la perspective de la votation relative à la redevance « 200 francs, ça suffit ! », la SSR Vaud a élaboré une stratégie pour contrer l'initiative à venir.

Encore une fois la SSR Vaud désire faire part de sa gratitude à la SSR Suisse Romande ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour le soutien apporté à sa bonne marche.

Elle tient également à adresser ses remerciements à ses membres, dont l'intérêt constant pour les manifestations organisées, est la récompense la plus stimulante qui soit.

Déroulement de l'Assemblée générale 2025

Afin de varier les lieux de nos Assemblées générales, il fut décidé d'organiser celle de 2025 au Théâtre Beausobre Le Cube de Morges. 90 personnes y assistèrent, un peu moins que d'habitude, sans doute à cause de la distance. Lors de son accueil chaleureux, Mélanie Wyss, Syndique de Morges, releva le rôle prioritaire des médias de service public et de la presse en général.

Trois membres du Comité, Marie Cottier, secrétaire, Christine Renaudin, présidente, et Florence Siegrist, vice-présidente, arrivées au terme de leur mandat de quatre ans, furent réélues à l'unanimité, Christine Renaudin étant aussi réélue dans ses fonctions de présidente de la SSR Vaud.

Il fut annoncé qu'Anita Sonnay, en charge du fichier des membres, avait pris la décision de démissionner, afin de pouvoir se préparer à la naissance de son premier enfant.

Concernant les vérificateurs des comptes, Valérie Borer, parvenue au terme de son mandat, a cédé sa place à Jean-Jacques Schwaab, auparavant vérificateur suppléant. Ainsi Jean-François Chappuis, a été réélu pour un second mandat de deux ans tandis que Jean-Jacques Schwaab, a été élu pour un premier mandat de deux ans. Agnès Pillado, comptable professionnelle, a été élue vérificatrice-suppléante.

La question de la votation relative à la réduction de la redevance radio-télévision fut abordée, vu l'enjeu crucial de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! », mettant en cause la survie du service public, un enjeu déterminant à la cohésion nationale de notre pays.

A cette occasion, la présidente appela les membres de la SSR Vaud à s'engager activement en 2026 en faveur du NON à l'initiative pour la réduction de la redevance.

À l'issue de l'AG, Gilles Marchand, actuel Directeur de l'Initiative Média Philanthropie (IMP) et ancien Directeur de la SRG/SSR de 2017 à 2024, invité d'honneur, a donné une conférence sur le thème : «2000-2025, 25 ans qui ont tout changé pour les médias ».

La conférence, très applaudie, a été suivie d'un temps d'échange animé.

Activités du Comité en 2025

Du point de vue interne, le passage à l'informatique a enfin porté ses fruits. La comptabilité est désormais totalement maîtrisée par une comptable professionnelle, Marianne Grieshaber. Depuis le mois de juin, les invitations aux manifestations parviennent à nos membres par le biais d'Infomaniak, sauf pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur. Une importante économie a ainsi pu être réalisée (169 courriers postaux envoyés jusqu'alors, contre 27 à l'heure actuelle).

Afin d'assurer une gestion régulière de la SSR Vaud, le Comité s'est réuni les deuxièmes mercredis du mois, excepté en juillet et en août. La séance de juin a pu être supprimée, les préparatifs de l'AG ayant été finalisés, ce qui a aussi permis de limiter les coûts.

En outre les membres délégués du Comité ont participé aux manifestations suivantes de la SSR.SR :

- aux dix séances du Conseil du public
- aux deux séances du Conseil régional
- aux quatre séances des Conférences des Présidents des SSR cantonales
- aux deux assemblées des délégués SSR
- à toutes les séances de la SRG destinées à contrer l'initiative du 8 mars.

Quant à la collaboration avec le Médiatic, elle a continué de manière régulière.

À signaler enfin la nomination par le Conseil d'Etat de Mme Laurence Jobin, représentante de l'Etat de Vaud au sein du comité de la SSR Vaud, au printemps 2025, pour un mandat de quatre ans, jusqu'au 28 février 2029.

Pour rappel, cette nomination est prévue à l'article 11, ch. 1 de nos statuts.

En automne la SSR Vaud a choisi de faire son portrait dans le Médiatic.

Activités de la SSR Vaud en 2025

Rencontrant toujours le même enthousiasme auprès des membres, les deux « Rencontres avec les Journalistes de la RTS » ont eu lieu comme à l'accoutumée en février et en mars, respectivement le 27 février et le 20 mars 2025, au Restaurant La Torre à Lausanne. Nos membres ont eu beaucoup de plaisir à converser avec les journalistes, et ces derniers ont été très intéressés de rencontrer leur public.

Les journalistes suivants ont accepté notre invitation :

- 27 février : Odessa Blanc (Sport dernière, dimanche), Linda Bourget (A bon entendeur), Fabrice Jatton (RTS Sports), Pierre Nebel, (Actualités), Bernard Pichon (journaliste et producteur).
- 20 mars : Martina Chyba (A bon entendeur, Mise au point), Gabrielle Desarzens (Haute fréquence, émission produite par RTS Religion), Julien Magnollay (Tribu, émission radio), Claudia Mélanjolie-dit-Savoie (présentatrice météo, chroniqueuse).

Pour la troisième année consécutive, le partenariat entre les SSR Vaud et Genève a continué avec succès. Nos membres ont pu assister à deux manifestations organisées par cette dernière :

- Le 18 mars 2025, une table ronde entre Jean-Michel Cina, Pascal Crittin et Hugues Hiltbold
- Le 27 mai 2025, à l'occasion de l'AG de la SSR Genève, une remarquable conférence de Susanne Wille, Directrice générale de la SRG/SSR.

11 et 20 membres de la SSR Vaud respectivement ont participé à ces manifestations.

En plus des événements ci-dessus les manifestations suivantes ont eu lieu en 2025 :

- Le 15 mai, pour la toute première fois nos membres ont pu assister à un concert du Sinfonietta de Lausanne, à la salle Métropole : une participation de CHF 15.- par personne a été demandée (55 membres de la SSR Vaud ont assisté au concert).
- Le 23 juin 2025 notre Assemblée générale s'est tenue pour la première fois au Théâtre de Beausobre, salle Le Cube de Morges, avec Gilles Marchand comme orateur. 90 personnes y ont participé

- Le 26 septembre une projection du film « Fitting In », un documentaire de Fabienne Steiner a été organisée au cinéma « City Club » de Pully en présence de la réalisatrice et du producteur, Jonas Schaffter (76 membres SSR Vaud inscrits).
- Le 24 novembre une conférence de Yaniv Benhamou, Professeur en Droit du numérique et de l'information à l'Université de Genève et membre de l'Autorité indépendante de plaintes en matière de radio-télévision, sur le thème « Régulation et contrôle judiciaire des médias suisses à l'ère du numérique : le rôle de l'Autorité indépendante de plaintes en matière de radio-télévision », a été organisée à l'Alpha Palmiers et a réuni 66 personnes.
- Enfin le 3 décembre le film d'animation « Mary Anning » a été projeté par la SSR Suisse Romande au cinéma Astor de Vevey et a été unanimement apprécié par les enfants présents et leurs parents.

Objectifs et projets pour l'année à venir

Tous les efforts de la SSR Vaud, les membres du Comité comme nos membres, se portent sur les stratégies pouvant déjouer la votation du 8 mars 2026. Nos manifestations continuent bien évidemment en parallèle.

La distribution de flyers sur les marchés se fait de manière méthodique et organisée à Lausanne, Morges, Nyon, Vevey, Montreux, Aigle et Yverdon. Au 15 février, pas moins de 2'000 flyers ont déjà été distribués. Afin de faciliter ces distributions, il a été imaginé de faire porter des Tote-Bags par les distributeurs de flyers, destinés à les identifier auprès du public. La distribution de « pins » s'est faite depuis la mi-février.

Des courriers de lecteurs sont adressés en parallèle à différents journaux, ainsi que des annonces (payantes) dans le Temps et 24 Heures.

Nombre du membre au 31 décembre 2025 : 765

Membres du Comité au 1^{er} janvier 2026

Christine Renaudin	<i>Présidente, Conseil régional</i>
Florence Siegrist	<i>Vice-présidente, Conseil du public, rédactrice pour le Média tic</i>
Marie Cottier	<i>Secrétaire, Conseil du public (suppléante)</i>
Marianne Grieshaber	<i>Trésorière, comptable et gestionnaire fichier des membres</i>
Laurent Klein	<i>Conseil du public</i>
Christian Mühlheim	<i>Membre, monitoring événements</i>
Gérald Nicod	<i>Conseil régional, Assemblée des délégué.es SRG SSR</i>
Claude Reymond	<i>Membre</i>
Martine Chalverat	<i>Invitée, Comité régional</i>
Fabienne Freymond Cantone	<i>Invitée, Comité régional</i>
Laurence Jobin	<i>Invitée occasionnelle, représentante du Gouvernement au Conseil régional</i>

3. RAPPORT DU CONSEIL DU PUBLIC

Une année faste pour la RTS avant des remous annoncés

En 2025, le Conseil du public (CP) a retrouvé son rythme de croisière, toujours soutenu, en produisant 18 rapports (deux par séance mensuelle). Ces analyses documentées et fouillées ont balisé tout le spectre des productions de la RTS, en radio, en TV, en ligne et sur les réseaux sociaux. Avec un accent sur certaines nouvelles formes de production telles que les *podcasts* ou les formats originaux de *RTS Info Décode* ou *FastCheck*.

Analyses thématiques et transversales

Dans l'année sous revue, le CP a regardé avec attention toutes les séries produites par la RTS. Dans ce cadre, il a salué le saut qualitatif réussi par *En Haute Mer*, *Winter Palace* et surtout *The Deal*, qui marque, à son avis, l'entrée de la RTS dans la cour des grands en matière de séries télévisées. Il est plus circonspect sur *Espèce menacée* où ressortent les faiblesses déjà souvent identifiées dans les séries de la RTS.

A ce propos, le CP a pu mieux comprendre l'approche de la RTS quant au processus de création des séries de fiction lors de la séance décentralisée de mai à Neuchâtel. Une découverte enrichissante.

Des émissions phares « solides »

Le CP a souligné la bonne tenue d'émissions phares, « classiques », de la RTS comme *A Bon Entendeur*, *Forum*, *Infrarouge* ou *Les Dicodéurs*. Il a, pour la première fois, investigué l'envers du décor de *La Météo*. Le CP a également apprécié des productions plus pointues comme *Hautes Fréquences* ou *Monumental*.

Le souci de la RTS de rajeunir son public ou de dialoguer avec lui a été bien perçu au travers de l'analyse de *RTS Tatakï*, dédié aux plus jeunes générations, de la plateforme SSR Dialogue ou des nouveaux formats tels que *RTS Info Décode* et *FastCheck*.

Des performances à mettre en exergue

Les membres du CP n'ont pas hésité à consentir un gros investissement en temps pour écouter l'intégralité des *podcasts* *Soleil noir*, *Nos esclaves*, *L'affaire Gurlitt* ou *Le Royaume des ex*. Cet engagement mérite d'être salué. Ils relèvent la qualité de ces productions et leur intérêt pour un public jeune.

Enfin, le CP n'a pas tari d'éloges sur la performance remarquable du service des sports pour couvrir l'*Eurofoot* féminin. Une couverture modèle en termes de service public, dynamique, ouverte et variée.

Veille des émissions

Lancée en 2022, la *Veille des émissions* s'avère un format extrêmement efficace pour faire remonter presque sans délai les remarques des membres du CP, mais aussi du public, directement aux responsables de la RTS.

Par souci d'efficacité et de dialogue constructif, des critiques ou des louanges sont adressées sous forme de brèves notices et envoyées le mardi précédant la séance du CP. Ce délai permet aux responsables de la RTS de donner des réponses circonstanciées lors de la rencontre mensuelle du lundi.

Remerciements

Enfin, le CP adresse ses très vifs remerciements à l'équipe du Secrétariat général de la SSR Suisse Romande pour son soutien administratif et logistique, ainsi qu'à l'ensemble des responsables de la RTS qui participent à ses séances pour la qualité des échanges menés à cette occasion. Des remerciements tout particuliers sont adressés à Sophie Gassmann qui a efficacement pris la relève de Dominique Lienher partie en retraite début 2025.

Jean-Raphaël Fontannaz

Président du Conseil du public

Emissions et thèmes analysés en 2025 :

1. Série *En Haute Mer* (RTS1)
2. Podcast *Le Royaume des ex*
3. Série *Winter Palace* (RTS1)
4. Emission *Monumental* (RTS Première)
5. RTS Tataki
6. Emission *Forum* (RTS Première)
7. Plateforme SSR Dialogue
8. Emission *Hautes Fréquences* (RTS Première)
9. Emission *A Bon Entendeur* (RTS1)
10. Podcast *Soleil noir*
11. Emission *Les Dicodeurs* (RTS Première)
12. Emission *La Météo* (RTS1)
13. Podcasts *Nos esclaves* et *L'affaire Gurlitt* de la série « Face cachée »
14. Couverture *Eurofoot féminin*
15. Formats *RTS Info Décode* et *FastCheck*
16. Emission *Infrarouge* (RTS1)
17. Série *The Deal* (RTS1)
18. Série *Espèce menacée* (RTS1)

Lien vers les rapports des groupes de travail : <https://ssrsr.ch/conseil-du-public/analyse-des-emissions/>

Infobox

Président : Jean-Raphaël Fontannaz
Nombre de membres du Conseil du public : 17
Nombre de rapports : 18
Organe de médiation : Raymonde Richter

Détails des rapports par ordre chronologique

13 janvier

- Série *En Haute Mer*, GT : Jean-Philippe Terrier (rapport), Jacques Cordonier, Nathalie Déchanez, Bryan Manzoni
- Podcast *Le Royaume des ex*, GT : Laurence Wicht (rapport), Claudine Chappuis, Jean-Jacques Plomb, Pauline Schneider

10 février

- Série *Winter Palace*, GT : Nathalie Déchanez (rapport), Claudine Chappuis, Jacques Cordonier, Luca Longo

- Emission *Monumental*, GT : Florence Siegrist (rapport), Amanda Addo, Eloïse de Coulon, Jean-Philippe Terrier

10 mars

- RTS Tataki, GT : Luca Longo (rapport), Claudine Chappuis, Eloïse de Coulon, Florence Siegrist
- Emission *Forum*, GT : Christine Schwaab (rapport), Eloïse de Coulon, Bryan Manzoni, Jean-Philippe Terrier

7 avril

- Plateforme SSR Dialogue, GT : Amanda Addo (rapport), Jean-Raphaël Fontannaz, Jean-Jacques Plomb, Florence Siegrist
- Emission *Hautes Fréquences*, GT : Nathalie Déchanez (rapport), Claude Baumann, Françoise Engel, Laurent Klein

26 mai

Séance décentralisée à Neuchâtel

Thème : le processus de création des séries de fiction à la RTS

23 juin

- Emission *A Bon Entendeur*, GT : Claude Baumann (rapport), Pauline Schneider, Florence Siegrist, Jean-Philippe Terrier
- Podcast *Soleil noir*, GT : Claudine Chappuis (rapport), Amanda Addo, Bryan Manzoni, Laurence Wicht

15 septembre

- Emission *Les Dicodeurs*, GT : Pauline Schneider (rapport), Eloïse de Coulon, Nathalie Déchanez, Jean-Raphaël Fontannaz
- Emission *La Météo*, GT : Luca Longo (rapport), Françoise Engel, Jean-Raphaël Fontannaz, Jean-Philippe Terrier

27 octobre

- Podcasts de la série « Face cachée » (*Nos esclaves / L'affaire Gurlitt*), GT : Bryan Manzoni (rapport), Amanda Addo, Jacques Cordonier, Laurence Wicht
- Couverture *Eurofoot féminin*, GT : Jean-Raphaël Fontannaz (rapport), Amanda Addo, Jean-Jacques Plomb, Jean-Philippe Terrier

24 novembre

- Formats *RTS Info Décode* et *FastCheck*, GT : Eloïse de Coulon (rapport), Amanda Addo, Jean-Raphaël Fontannaz, Ola Söderström
- Emission *Infrarouge*, GT : Luca Longo (rapport), Françoise Engel, Bryan Manzoni, Florence Siegrist

15 décembre

- Série *The Deal*, GT : Jacques Cordonier (rapport), Nathalie Déchanez, Jean-Raphaël Fontannaz, Pauline Schneider
- Série *Espèce menacée*, GT : Nathalie Déchanez (rapport), Claudine Chappuis, Jacques Cordonier, Laurence Wicht

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE MÉDIATION

*Je suis attiré par ce qu'on ne remarque pas, ce qui n'est pas spectaculaire.
J'aime l'idée de pause, comme en musique,
où les notes qu'on ne joue pas font résonner celles qu'on joue.*

Jim Jarmusch, réalisateur

I. Remerciements

Je remercie tout d'abord Mesdames Nathalie Abbet et Dominique Lienher de la SSR.SR ainsi que Sophie Gassmann pour leur agréable et efficace collaboration et pour avoir assuré le lien entre mon activité et celle des autres organes de la SSR.SR.

Mes remerciements vont également au président du Conseil du public, Monsieur Jean-Raphaël Fontannaz ainsi qu'à ses membres pour le renouvellement de leur confiance.

J'en profite pour témoigner ma reconnaissance à Mesdames Michèle Steudler, Anaïs Fontaine, Anne Genin, Gabrielle Picard et Domitille Mangold, respectivement cheffe et collaboratrices du service des Affaires juridiques de la RTS, ainsi qu'à Monsieur Ron Hochuli, secrétaire général de l'Actualité et des Sports, Monsieur Luc Mariot, adjoint au département Société & Culture, et Monsieur Jean-Philippe Ceppi, expert en affaires déontologiques et juridiques auprès de la direction du département Société & Culture, pour leur implication dans le suivi des cas de médiation et pour les discussions constructives que nous avons eues.

Je n'oublie pas de saluer la participation active de tous les responsables, producteurs et journalistes de la RTS qui ont été sollicités dans le cadre des processus de médiation, en particulier ceux qui ont accepté de venir discuter autour d'une table lors des séances de médiation.

Enfin, je relève la contribution des auditeurs, téléspectateurs et utilisateurs des autres services journalistiques de la RTS, qui ont pris le temps d'expliquer leur mécontentement et d'émettre leur avis critique envers certaines émissions. Au-delà des particularités de chaque cas, les démarches individuelles du public permettent à la RTS d'avoir un retour constructif sur ses programmes et lui donne quelques pistes pour améliorer la qualité de son service public.

Toutes les personnes citées ont contribué à ce que je puisse mener mon activité de médiatrice dans de bonnes conditions et à ce que le processus devant l'Organe de médiation SSR.SR puisse être un espace de dialogue entre la RTS et son public et qu'il permette de limiter les plaintes subséquentes auprès de l'Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes (AIEP), deux aspects voulus par la Loi sur la radio et la télévision.

II. Première partie : gestion courante de l'Organe de médiation

En dehors du traitement des réclamations au sens de l'art. 91 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), la gestion courante de l'Organe de médiation a impliqué en 2024 les activités suivantes :

1° Courriels

Depuis la mise en ligne d'un formulaire de contact pour déposer une réclamation devant l'Organe de médiation, la médiatrice reçoit moins de courriels qui n'entrent pas dans son

champ de compétence. Il reste néanmoins quelques messages électroniques avec des contenus divers, par exemple des critiques plus larges que les griefs des articles 4 et 5 LRTV, des demandes de contact, des informations sur des événements à couvrir, des problèmes techniques de réception, voire quelques insultes et coups de gueule. Les expéditeurs sont pour la plupart redirigés vers les services compétents.

2° Auditions de candidats pour le Conseil du public

Le 8 mai 2025, la médiatrice a, avec le président et un membre élu du Conseil du public, auditionné par visioconférence un nouveau candidat pour le Conseil du public.

3° Autres activités

Le 11 mars 2025, la médiatrice a rencontré le président et les membres du Comité régional à Lausanne pour échanger sur les activités de l'Organe de médiation SSR.SR. Les 17 et 18 mars 2025, la médiatrice a participé par visioconférence à la commission Médiation de la rencontre annuelle des Médias Francophones Publics qui a eu lieu à Lyon. Le 4 septembre 2025, la médiatrice a participé à Berne à la rencontre annuelle entre les membres de l'Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes (AIEP) et les Organes de médiation.

4° Suppléance

La suppléance de l'Organe de médiation est assurée depuis le 1^{er} janvier 2024 par Laurence Alder-Weber, avocate et médiatrice.

III. Seconde partie : traitement des réclamations au sens des art. 91ss LRTV par l'Organe de médiation

Dans ce chapitre, seules les réclamations au sens des art. 91ss LRTV et donc entrant dans le champ de compétence de l'Organe de médiation seront développées et retenues pour les statistiques.

A titre informatif, il convient de mentionner que l'Organe de médiation a reçu en 2025 plusieurs réclamations qui n'entrent pas dans ce décompte, soit parce qu'elles étaient irrecevables (par exemple suite au refus du réclamant de donner son identité et/ou son adresse, par manque d'argumentation compréhensible, ou en raison d'arguments qui n'entrent pas dans le champ des articles 4 et 5 LRTV), soit parce que les réclamants ont renoncé à leur démarche une fois le processus expliqué. A noter que ceux-ci ont toujours la possibilité de s'adresser en direct à la RTS via le service du Courrier du public. En fonction des doléances exprimées, la médiatrice renvoie également le public à contacter le Conseil du public ou les sociétés cantonales. Lorsqu'il est fait mention de droits de la personnalité, de diffamation ou de dommages intérêts, le public est également renvoyé à agir devant la justice civile ou pénale.

En 2025, l'Organe de médiation a reçu **54 nouvelles réclamations (qui visaient 61 émissions auxquelles il faut ajouter les émissions comprises dans l'ensemble des programmes visés par 5 des réclamations)**, soit 6 de plus qu'en 2024. A noter qu'une des réclamations a été envoyée par 157 réclamants avec un texte plus ou moins similaire. L'Organe de médiation a également finalisé 19 réclamations (qui visaient 21 émissions) qui étaient en cours à la fin 2024. A la fin 2025, il restait 6 processus de médiation en cours.

La Télévision (RTS 1) a été visée à 27 reprises (44 %, contre 46.9% en 2024), la Radio (RTS Première et RTS Couleur 3) à 10 reprises (16.4 %, contre 12.3 % en 2024) et les autres services journalistiques à 26 reprises (42.6 %, contre 38.8 %). La répartition des pourcentages

est, par rapport à 2024, stable, avec une légère augmentation pour la radio et les autres services journalistiques, et une légère baisse pour la télévision.

Réclamations concernant la Télévision	
19:30	15
ABE	4
Mise au point	3
Temps présent	1
36.9	1
CQFD	1
Slalom géant	1
Champion's League	1

Réclamations concernant la Radio	
Forum	4
La Matinale	4
Tout un monde	1
Todo baigne	1

Réclamations concernant les autres services journalistiques	
RTS Info	19
Vraiment	3
Instagram	3
Site internet	1

Réclamations concernant L'ensemble des programmes	
	5

Les sujets qui appellent des réclamations sont très divers (la politique suisse et étrangère - en particulier la situation à Gaza -, les sujets de société, la santé, la Police à Lausanne et le sport). Les émissions en lien avec l'actualité sont concernées de façon prépondérante.

Concernant les griefs invoqués en 2024, c'est toujours le principe de **la présentation fidèle des faits de l'art. 4 al. 2 LRTV**, avec ses sous-catégories (libre formation de l'opinion, diligence, véracité, transparence et présomption d'innocence), qui a été invoqué dans la grande majorité des cas, suivi par le principe du reflet de **la diversité des événements et des opinions de l'art. 4 al. 4 LRTV**. A noter que certaines réclamations faisaient référence à plusieurs principes. **Le principe de la protection de l'ordre public et celui de la protection de la jeunesse** ont également été évoqués.

Concernant ces griefs, il a été privilégié de ne pas citer pour chaque cas de médiation décrit ci-dessous la base légale applicable, mais plutôt de résumer en quelques mots les doléances des réclamants, en restant au plus proche des formulations utilisées. L'anonymat des réclamants ainsi que la confidentialité des discussions qui ont eu lieu et des termes de l'accord qui a été trouvé ont été maintenus.

Quant au mode de traitement, 7 réclamations ont été traitées en 2025 ou seront traitées début 2026 par une séance de médiation, les autres ayant été menées au moyen d'échanges écrits (médiation navette).

Quand le processus a eu lieu par écrit, le courrier de la RTS ne s'est pas toujours limité à donner des explications ; il pouvait aussi parfois contenir des excuses, la reconnaissance d'un

manquement et/ou une rectification. Il en va de même pour les séances de médiation qui ne se sont pas toujours limitées à un échange de points de vue.

Au-delà du traitement des cas particuliers, les échanges de médiation sont toujours, au sein de la RTS, l'occasion de prises de conscience et de discussions subséquentes à l'interne visant l'amélioration des programmes.

A préciser encore que 4 réclamant.e.s se sont fait accompagner par un.e avocat.e et que 11 réclamant.e.s étaient personnellement concerné.e.s par l'émission de la RTS visée ou faisaient partie d'associations et de groupements touché.e.s par l'émission.

Pour les séances de médiation, la délégation de la RTS est en principe composée de 2 personnes : un représentant de l'émission visée par la réclamation et un représentant de la direction pour une vision transversale et à long terme des programmes ainsi que pour faire un retour lors des cours internes de déontologie. Le service juridique, sauf quand une partie vient avec un.e avocat.e, n'est en principe plus représenté, mais reste disponible par téléphone pour les aspects légaux qui pourraient se poser.

1° Réclamations déposées en 2024 et finalisée en 2025 (19)

RTS Première, Forum du 8 septembre 2023 (En Valais, transition mouvementée entre Sébastien Fanti et le nouveau préposé à la protection des données) et **RTS Info, Article** Une transition tendue entre les préposés valaisans à la transparence du 8 septembre 2023. Pour le réclamant, les deux émissions comportent des erreurs et des imprécisions de nature à tromper l'auditeur et le lecteur, notamment avec les allégations suivantes qui ne correspondent pas à la réalité : les prétendus i) manques de transparence de M. Fanti et ii) problèmes dans la transmission des dossiers entre l'ancien et le nouveau préposé. De plus, les propos tenus par la RTS sont attentatoires à l'honneur. Le processus a eu lieu par écrit. Le réclamant n'a pas été satisfait.

RTS 1, Déprogrammation du film « La Maison de retraite » avec Gérard Depardieu. Cette décision de la RTS a appelé 4 réclamations distinctes avec des critiques toutefois similaires. Les personnes trouvent cette décision arbitraire et discriminatoire. Elles regrettent que la RTS se cache derrière une protection du public en faisant des choix pour lui. Trois processus ont eu lieu par écrit. Un réclamant a été satisfait par les explications de la RTS et a retiré sa réclamation. Les deux autres réclamants n'ont pas été satisfaits. La dernière réclamation a été traitée par une séance de médiation. Le réclamant a été partiellement satisfait.

RTS 1, 36.9 du 6 mars 2024 (Médecine de guerre). Le réclamant s'insurge que la RTS n'ait pas pris les précautions d'usage en signalant adéquatement cette émission comportant des scènes de violence inouïe. Il demande à être renseigné sur la politique de la RTS en matière de protection du public. Une séance de médiation a eu lieu qui a partiellement satisfait le réclamant.

RTS Play films de minuit. Le réclamant relève que le site internet de la RTS comporte 3 films de minuit classés « horreur » (notamment Massacre à la tronçonneuse) disponibles à toute heure et par tout un chacun sans aucune précaution quant à la signalétique. Il demande la suppression de ces films tant que la technique ne permet pas d'assurer la protection des mineurs. Une séance de médiation a eu lieu qui a partiellement satisfait le réclamant.

RTS Audio et Podcast Vraiment du 13 septembre 2024 (Enquête sur les pratiques douteuses d'un gynécologue genevois / Médecin sur Google : la vérité derrière les étoiles). Le réclamant estime que ce reportage est à charge et qu'il contient de nombreux éléments faux et incomplets. Il s'étonne que les vérifications d'usage n'aient pas été faites. Par

ailleurs, il critique la dramaturgie utilisée au moyen de la mise en scène et de la musique. Pour lui, l'émission viole la présomption d'innocence et ne permet pas au public de se faire sa propre opinion.

Le processus a eu lieu et n'a pas satisfait. Le réclamant a saisi l'AIEP qui a rejeté la plainte.

RTS 1, 19:30 du 15 septembre 2024 (Après avoir cessé sa collaboration avec Dorian Rossel, le Théâtre du Jura doit se trouver un nouveau directeur).

Pour le réclamant, cette émission est totalement à charge et travestit la prise de position du mis en cause.

Le processus a eu lieu par écrit et n'a pas satisfait. Le réclamant a saisi l'AIEP qui lui a donné raison.

RTS 1, Mise au point du 16 septembre 2024 (reportage sur les loups du Mont-Tendre).

La réclamante dénonce le fait que la RTS donne la parole à M. Fabien Monnet, fondateur et président de *Defend the Wolf* en le présentant comme un citoyen lambda respectueux de la loi qui promeut ses idées par des méthodes démocratiques, alors qu'il s'avère que M. Fabien Monnet fait l'objet d'une plainte pénale, comme un article du Temps du 9 août 2024 l'a révélé (L'Etat de Vaud a dénoncé des activistes pro-loup à la justice). Cet article fait mention « d'enregistrements illicites » et de « données personnelles sensibles » sur les réseaux sociaux, auxquels s'ajoutent des « critiques publiques virulentes », des « appels à des actions non pacifiques », ainsi que des « courriers et messages personnels très agressifs faisant mention de guerre et de conséquences importantes pour tous ceux qui participent au tir des loups ». Pour la réclamante, l'omission de mentionner ces éléments contrevient à l'obligation d'informer le public et donne une image faussement bienveillante d'un activiste qui semble considérer que sa cause lui permet de se placer au-dessus des lois.

Le processus a eu lieu par écrit et n'a pas satisfait la réclamante qui a toutefois renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Info, Article du 24 septembre 2024 (Pourquoi la chaîne qatarie Al Jazeera est-elle dans le viseur d'Israël ?) et **Article** du 1^{er} octobre 2024 (Le Hezbollah mis à mal par l'efficacité des capacités de renseignement israéliennes).

La réclamante estime que le premier article donne uniquement la parole au côté israélien avec un seul point de vue et n'explique pas pourquoi il n'y a que Al Jazeera qui couvre le conflit. Ceci correspond pour elle à de la pure propagande.

La réclamante estime que le second article fait l'apologie de la violence et la banalise en ne parlant pas des victimes des actes terroristes d'Israël. Elle regrette que la notion de terrorisme ne soit jamais utilisée quand il s'agit d'Israël alors que l'attaque des *talkie walkie* et *bipers* est une attaque terroriste. Elle estime que cette façon de faire manipule l'opinion publique et permet de déshumaniser une population et de justifier les massacres.

Le processus a lieu par écrit. La réclamante n'a pas été satisfaite et a saisi l'AIEP qui lui a donné tort.

RTS 1, 19:30 du 6 octobre 2024 (Autour de l'école des Pâquis, le deal semble indélogeable).

Pour la réclamante, certaines images diffusées sont préjudiciables aux entités/personnes montrées et ne font qu'aggraver les problématiques du quartier des Pâquis.

Une séance de médiation a eu lieu. La réclamante a été satisfaite.

RTS Première, La Matinale du 7 octobre 2024 (interview de Raynald Droz).

Selon la réclamante, la journaliste n'a pas modéré les propos de l'invité qu'elle juge choquants et contraires à la dignité humaine, laissant ainsi entendre que les violences du Hamas et du Hezbollah sont sur un autre niveau, comparées à celles des armées qui mènent les guerres, alors même que l'armée israélienne a commis d'innombrables massacres à Gaza depuis le 7 octobre 2023. Pour elle, la diffusion de cette émission propage une réalité biaisée et contribue ainsi à la haine raciale envers le peuple palestinien.

Elle rappelle que les forces d'occupations israéliennes ont commis des actes de barbarie sans précédent, tuant 42'000 Palestiniens et 2'000 Libanais.

Le processus a eu lieu par écrit et n'a pas satisfait la réclamante.

RTS 1, le 19:30 du 7 octobre 2024.

Pour le réclamant, la RTS a gravement manqué à son devoir de véracité en reprenant les chiffres avancés par la CICAD relativement à la hausse de l'antisémitisme, sans aucune distance critique et sans préciser que la définition donnée par la CICAD n'est pas la définition retenue en droit suisse et qu'elle fait l'objet d'un débat intellectuel important.

Le processus a eu lieu par écrit et n'a pas satisfait le réclamant.

RTS 1, émissions du 19:30 en lien avec les votations du 24 novembre 2024 sur les deux projets de révision du droit du bail (faciliter les résiliations pour usage propre des propriétaires et encadrer les pratiques de sous-location).

La réclamante a fait une plainte globale contre 7 sujets en lien avec la révision du droit du bail diffusés entre le 15 octobre et le 24 novembre 2024. Les motifs sont en lien avec le non-respect du principe de pluralisme des opinions et évoquent un déséquilibre en faveur des opposants.

Une séance de médiation a eu lieu qui a partiellement satisfait la réclamante. Elle a saisi l'AIEP. La procédure était toujours en cours à la fin 2025.

RTS 1, Mise au point du 27 octobre 2024 (Victime suisse de l'abbé Pierre).

Le réclamant critique la RTS d'avoir laissé la parole à une victime qui a 80 ans aujourd'hui pour relater des faits datant de 1988 et pour lesquels elle n'a pas porté plainte. Il regrette que la RTS ne se préoccupe pas d'avoir des preuves et de faire le contre-poids à la version avancée, d'autant plus que l'abbé Pierre n'est plus là pour se défendre. Pour lui, par ce manquement, la RTS laisse la porte ouverte à une atteinte à la réputation, voire de la diffamation.

Le processus a eu lieu par écrit et a satisfait le réclamant.

RTS 1, Basik du 28 octobre 2024 (Koach : Devenir boucher).

Pour la réclamante, cette émission dénonce, dénigre et ridiculise un secteur économique ancré en Suisse. Il s'agit d'irrespect et non pas d'humour ou de satire. De plus, la dernière séquence pourrait être prise comme un appel à la violence contre ce métier. La réclamante se demande comment la RTS choisit les thématiques pour son émission économique et comment les deniers publics financent ce genre de reportages.

Une séance de médiation a eu lieu. La réclamante a été satisfaite.

RTS Info, Publication du 8 novembre 2024 (Des heurts en marge d'un match de football à Amsterdam sur fond de conflit au Proche-Orient).

Pour le réclamant, cette publication viole la protection de l'art. 4 al. 1 LRTV en lien avec la protection contre la banalisation de la violence. Le réclamant critique les mauvaises traductions faites : "Finir les Arabes ! On va gagner !" ou "Laissons Tsahal gagner pour finir les Arabes" n'est pas correct et aurait dû être traduit par "Mort aux Arabes".

Le processus a eu lieu par écrit et a satisfait le réclamant.

RTS 1, Temps présent du 21 novembre 2024 (Mon juge est-il partisan ?).

Le réclamant vise l'interview de l'ancienne juge fédérale Muriel Beck qui laisse croire au public que les juges UDC rendent plus de décisions négatives en matière d'asile, car ils utiliseraient des moyens douteux comme la demande d'avance de frais pour décourager les requérants qui recourent au Tribunal fédéral. Il reproche à la RTS de n'avoir pas amené de contradiction ni de précision sur les conditions légales qui régissent l'avance des frais.

Une séance de médiation a eu lieu. Le réclamant n'a pas été satisfait et a saisi l'AIEP qui lui a donné tort.

RTS Première, Forum du 1^{er} décembre 2024 (Crise en Géorgie).

Le réclamant estime que le correspondant en Géorgie, Régis Genté, a un avis tranché partial qui ne correspond pas aux faits ni au rapport de l'OSCE. Il apprécierait une plus grande prudence et nuance de la part de la RTS pour la couverture de la situation en Géorgie.

Le réclamant a estimé avoir pu échanger par écrit de façon constructive avec la RTS et a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Info, Publication du 4 décembre 2024 (Un collectif propose des outils pour accompagner les utilisateurs souhaitant quitter le réseau X).

Le réclamant émet 3 critiques : 1. Pluralisme : La RTS n'a pas sollicité l'avis de la plateforme X ni de ses utilisateurs. 2. Absence de discrimination : La RTS fait la promotion d'un collectif non identifié et de 2 réseaux concurrents au réseau X. 3. Présentation fidèle des faits : La RTS omet de citer les mesures prises par X, notamment les modérateurs et les « community notes » (fonctionnalité qui permet aux contributeurs d'ajouter du contexte comme des vérifications de faits).

Le processus a eu lieu par écrit mais n'a pas satisfait le réclamant qui a toutefois renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS 1, Temps présent du 7 septembre 2017 (AVS, 2e pilier : les retraités pris dans l'engrenage de la précarité).

Cette ancienne émission était disponible sur la chaîne YouTube de Temps présent. La RTS a fermé cette chaîne à la fin de l'année 2024 et a rapatrié le reportage sur la chaîne générale YouTube de la RTS. Le réclamant a alors déposé sa réclamation. La question juridique de savoir s'il s'agit d'une republication doit être tranchée au préalable pour savoir si une réclamation est possible, sinon le délai de 20 jours est dépassé depuis longtemps. Le réclamant estime que dire que la précarité des femmes retraitées est due principalement au deuxième pilier qui les pénalise est mensonger. Selon le système du deuxième pilier, chaque cotisant constitue sa propre rente. Les femmes perçoivent en moyenne une rente de deuxième pilier plus basse que celle des hommes, uniquement parce qu'elles cotisent en moyenne moins, en raison de différences dans les taux d'activité, les revenus et les interruptions de carrière. C'est un mécanisme neutre qui n'introduit aucune discrimination basée sur le sexe.

La réclamation a été déclarée irrecevable.

2° Réclamations déposées et clôturées en 2025 (48)

RTS 1, le 19:30 du 21 décembre 2024 (Vantée par le professeur Didier Raoult, l'étude sur l'hydroxychloroquine, un médicament prétendu miracle contre le Covid-19, a officiellement été invalidée).

Le réclamant regrette que la RTS fasse un amalgame qui induise le public en erreur. Il explique que l'étude a été retirée pour des raisons méthodologiques, mais qu'on ne peut pas en déduire que l'hydroxychloroquine est inefficace en cas de Covid.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits qui ont eu lieu mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Info, Publication du 31 décembre 2024 (Elon Musk est accusé par l'Allemagne d'essayer d'influencer les élections).

Le réclamant reproche l'utilisation d'une photo d'Elon Musk pointant quelque chose menant selon lui le public à prendre le geste de ce dernier comme un "salut Nazi", alors que l'actualité politique de droite en Allemagne n'a aucun lien avec cette photo. Il assimile cela à de la propagande.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant.

RTS 1, le 19:30 du 3 janvier 2025 (Harcèlement à l'armée) et **RTS Info, Publication** du 3 janvier 2025 (Entre insultes et coups de boule, le témoignage choc d'une soldate victime de harcèlement à l'armée).

Le réclamant critique l'utilisation du chiffre 80 % par la RTS qui ne couvre pas le 80 % des personnes à l'armée, mais le 80 % des personnes ayant répondu au sondage volontaire de l'armée et qui sont selon lui concernées par la problématique. Par ailleurs, il critique la reprise du terme « étude » par la RTS pour ce sondage fait par l'armée. Pour le réclamant, il s'agit de sensationnalisme et non pas d'un reportage factuel avec des chiffres mis en perspective.

Le processus a eu lieu par écrit. Le réclamant n'a été que partiellement satisfait mais a renoncé à poursuivre ses démarches à l'AIEP.

RTS Info, Publication du 6 janvier 2025 (Les boissons sucrées responsables d'un cas de diabète sur dix).

Le réclamant reproche le titre qui ne tient pas compte de l'étude évoquée dont les auteurs affirment que leurs estimations ne sont pas la preuve de causalité. Le titre semble être un fait qui ne permet pas au public de se faire sa propre opinion.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS 1, ABE du 7 janvier 2025 (Le prix du ski en Suisse).

La réclamante estime que le reportage est peu représentatif, car il montre principalement des familles ou des couples et non pas des groupes de jeunes. De plus, il est incomplet car il ne mentionne pas les tarifs indigènes, la gratuité pour les enfants de moins de 9 ans et le rabais octroyé pour les résidents secondaires faisant partie d'une association locale.

La réclamante a pris note de la réponse écrite de la RTS et a décidé de ne pas poursuivre ses démarches.

RTS 1, ABE du 28 janvier 2025 (Une boîte à miracles).

Cette émission a fait l'objet de 127 réclamations provenant du monde entier et reprenant les mêmes arguments. Certains sont hors de la LRTV puisqu'ils font état de diffamation et de dommages économiques subis. Pour le reste, les réclamants estiment que l'émission contient des éléments faux et partiels.

Au vu de la configuration des réclamations, l'Organe de médiation a décidé de mettre un terme au processus de médiation ouvrant directement la voie à l'AIEP pour les réclamants que certains ont saisie. L'AIEP leur a donné tort.

RTS 1, le 19:30 du 31 janvier 2025 (Cinq ans après, une majorité de Britanniques regretteraient le Brexit).

Dans cette émission, Danny Brookes du parti Skegness urban district society est interviewé. Le reporter qualifie ce parti d'extrême droite, ce qui selon le réclamant sous-entend que ce parti fait appel à la force et à la violence, ce qui n'est pas le cas à sa connaissance.

Le réclamant n'a pas accepté de se soumettre à la confidentialité et le processus de médiation a pris fin. Il a saisi l'AIEP qui n'est pas entré en matière, faute pour le réclamant d'avoir fourni la liste des 20 cosignataires.

RTS Info, Publication du 4 février 2025 (Valérie Dittli évite des ennuis judiciaires grâce à un accord financier).

La partie réclamante estime que l'article en question est propre à induire le public en erreur et le conduire à une perception biaisée. Le contenu renforce l'impression que le journaliste a choisi de mettre en avant les aspects négatifs de l'affaire, sans contextualiser l'ensemble des éléments.

Une rencontre a eu lieu entre les parties, sans que la partie réclamante soit pleinement satisfaite par les échanges.

RTS Info, Publication du 7 février 2025 (Markus Ritter, ce candidat au Conseil fédéral qui revendique sa foi traditionaliste).

Le réclamant regrette que la RTS diffuse des informations partiales et trompeuses en période cruciale d'élection d'un nouveau membre du Conseil fédéral avec pour conséquence de stigmatiser et discriminer le candidat M. Markus Ritter. Il critique l'utilisation des termes « proche d'une église évangélique jugée problématique par des experts », car l'expert cité, M. Hugo Stamm, méconnaît selon lui la Bible et la foi chrétienne en qualifiant de « sectaires » des croyances (l'existence de Satan et la notion de Salut) largement partagées par les principales confessions chrétiennes. Pour respecter la diversité des opinions, il estime que la RTS devrait publier un article complémentaire intégrant les analyses de personnalités chrétiennes pour permettre aux lecteurs d'avoir une vision plus juste et nuancée du sujet.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits. Il a saisi l'AIEP qui a rejeté la plainte.

RTS 1, le 19:30 du 8 février 2025 (Libération des otages) et **RTS Info, Publication** du 8 février 2025 (L'état de santé de deux ex-otages jugé « mauvais »).

Pour le réclamant, cette émission est partiale, car elle laisse trop de place à la tirade d'une femme du Hamas parlant de la résistance palestinienne, tout en minimisant la souffrance des otages israéliens. Il ne comprend pas pourquoi la RTS utilise les guillemets en évoquant le mauvais état de santé des otages et qu'elle passe sous silence les paroles que l'otage Or Levy prononce sous la contrainte sur l'estrade du Hamas (l'otage dit se réjouir de retrouver sa famille, alors que sa femme et ses enfants ont été abattus le 7 octobre 2023). Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits mais a renoncé à poursuivre sa démarche.

RTS 1, le 19:30 du 9 février 2025 (A Marseille, les violences liées au trafic de drogue impliquent les jeunes).

Le réclamant estime que ce reportage sur la DZ Mafia contrevient à la LRTV sous l'angle de la protection des mineurs et de la sûreté intérieure. Il s'interroge sur les raisons de montrer de telles images à un moment de grande écoute, de faire le lien avec la Suisse et d'utiliser des mots qui peuvent selon lui montrer le trafic de drogue et les trafiquants comme attirants pour des jeunes.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Info, Publication du 22 février 2025 (La mort de l'otage iconique Shiri Bibas confirmée par son kibboutz).

Le réclamant regrette l'utilisation des termes « morte en captivité à Gaza » au lieu de la traduction correcte « assassinée en captivité à Gaza ». Pour lui, la RTS donne plus de crédit à ce que dit le Hamas qu'Israël alors que l'assassinat a été confirmé par l'institut de médecine légale israélien. Il regrette également que la RTS ne dise rien sur le sort du mari, des parents et des enfants de cette otage.

Il vise également **la Publication** du 25 février 2025 (Des centaines de personnes étaient rassemblées mardi dans le petit cimetière du kibboutz Nir Oz, dans le sud d'Israël, pour un dernier adieu à l'un de ses fondateurs qui a été pris en otage lors de l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023 et qui est mort en captivité à Gaza). Il estime que la RTS refuse de dire la vérité sur l'assassinat de cet otage, Oded Lifshitz, 83 ans, activiste de la paix. Pour lui, la RTS privilégie systématiquement la propagande palestinienne et banalise, voire cache la violence des palestiniens, en manquant de rappeler que le Hamas est une organisation terroriste. La RTS attise ainsi la violence et alimente la haine, les manifestations et les appels aux boycotts envers Israël et les Israéliens.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS 1, 19:30 du 8 mars 2025 (Entretien avec la directrice du bureau de l'égalité de Genève).

Le réclamant regrette que la RTS ait diffusé la déclaration de Madame Émilie Flammang, directrice du Bureau de l'égalité de Genève « ... il y a 27 % de salaire net moyen pour les femmes à Genève en 2022 » sans explication et dans un contexte de journée des droits de la femme et d'inégalités femmes/hommes, ce qui peut induire le public en erreur en laissant entendre qu'il existe un écart salarial net moyen de 27 % exclusivement attribuable à une discrimination de genre. Or, comme le rappelle notamment le rapport final de l'« analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2020 », une part significative des écarts salariaux peut être expliquée par des facteurs objectifs (profession exercée, niveau de formation ou encore secteur d'activité), sans lien avec une discrimination.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits.

RTS 1, ABE du 25 mars 2025 (TechniCHome face à la colère de clients).

Pour le réclamant, le reportage repose sur des informations confidentielles qui n'auraient pas dû être transmises à la RTS, dont certaines sont fausses. Par ailleurs, le reportage ne tient pas compte du contexte difficile du secteur énergétique qui a touché de nombreuses entreprises en 2022-2023.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant.

RTS 1, le 19:30 du 6 avril 2025 (Des sirops contre la toux contenant de la codéine circulent à Genève).

Le réclamant fait plusieurs reproches: 1. Le sujet n'est pas contradictoire, les intervenants ayant un lien étroit avec le Département cantonal de la santé qui a demandé ce reportage ; 2. Les informations avancées quant à une soudaine augmentation de l'usage du Makatussin ne sont pas vérifiées ; 3. Les imprécisions du sujet laissent planer le doute sur une éventuelle responsabilité des médecins ; 4. Les propos laissant entendre qu'il n'existe pas de base légale concernant la mise en circulation du Makatussin sont faux, car il existe la Loi fédérale sur les produits thérapeutiques et deux jurisprudences du Tribunal fédéral.

Par ailleurs, le réclamant estime qu'un tel sujet ne peut pas être traité convenablement au téléjournal mais requiert le format d'un magazine de santé pour permettre au public de se faire correctement son opinion. Il soulève également que la question du marché noir aurait dû être traitée à part.

Le réclamant a été satisfait par les échanges écrits.

RTS Première, Forum du 25 avril 2025 (Baisse de la vaccination, maladies en hausse).

La réclamante estime que l'émission est une désinformation inquiétante de la part de la RTS et de son invité expert. Elle développe ses arguments sur plusieurs axes :

- représentation inexacte du communiqué de presse publié par l'OMS ;
- représentation incomplète de deux décès qui seraient dus à la rougeole ;
- représentation trompeuse des propos de l'étude retirée de Wakefield et de son article dans The Lancet
- désinformation sur les statistiques de décès de la rougeole en Suisse ;
- mépris à l'égard des nombreuses personnes qui souffrent d'effets indésirables suite à une vaccination.

La réclamante n'a pas été satisfaite par les échanges écrits et la séance de médiation. Elle a poursuivi ses démarches à l'AIEP. La procédure était en cours à la fin 2025.

RTS Info, Publication du 2 mai 2025 (Des artistes précaires à l'affiche du Paléo Festival de Nyon), **RTS Première, La Matinale** du 2 mai 2025 (Les difficultés économiques rencontrées par les artistes moins connus de Paléo) et **Publications Instagram** des 2 et 12 mai 2025.

Les réclamants estiment que les sources citées sont infondées et que l'article et ses dérivés sont faux, trompeurs et diffamatoires, notamment en lien avec les montants évoqués.

Les échanges écrits et la séance de médiation ont satisfait les réclamants.

RTS Première, Tout un monde du 7 mai 2025 et **RTS Info, Publication** du 7 mai 2025 (« La Meute » : le livre qui dévoile les dérives autoritaires de Jean-Luc Mélenchon).

Le réclamant estime que le reportage s'apparente à une reprise sans recul critique du contenu de l'ouvrage, présenté comme une vérité établie. Les propos sont relayés sur un ton affirmatif, sans mise en contexte, sans contradiction, ni interrogation sur la nature polémique et engagée de cette enquête. À aucun moment un représentant de La France Insoumise ou une voix dissonante n'est invitée à exprimer un autre point de vue. La frontière entre faits, commentaires des journalistes et jugements issus du livre est largement brouillée. Cela est d'autant plus grave selon lui au vu de la prochaine campagne présidentielle française.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits.

RTS 1, Mise au point du 11 mai 2025 (Carnet de bord d'une romande à Gaza).

Le réclamant critique le fait que des images tournées en Turquie à partir d'un cas d'un enfant atteint de mucoviscidose soient utilisées pour supporter l'idée qu'Israël se livre à une famine délibérée. Il attend que les images soient vérifiées et que la RTS donne plus d'explications sur la situation sous peine de favoriser une opinion déséquilibrée du conflit auprès du public.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant qui a toutefois renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS 1, ABE du 13 mai 2025 (Shooting photo : une déception au prix fort).

Le réclamant estime que divers éléments du reportage sont faux, partiels et biaisés.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant.

RTS Info, Publication du 24 mai 2018 (Naturalisation en Suisse : enquête sur un système inégal et opaque (Devenir suisse : Mission impossible ?)).

Pour le réclamant, l'énoncé « la naturalisation en Suisse est la plus difficile d'Europe » est faux et ne donne pas au public une information exacte. Les données comparatives disponibles indiquent une politique suisse exigeante, mais pas la plus restrictive d'Europe. Cette réclamation était irrecevable car l'émission a été diffusée le 24 mai 2018 et non pas le 20 août 2025 comme indiqué par le réclamant. Cette ancienne émission était disponible sur la chaîne YouTube de Temps présent. La RTS a fermé cette chaîne à la fin de l'année 2024 et a rapatrié le reportage sur la chaîne générale YouTube de la RTS.

RTS Info, Publication du 27 mai 2025 (Les croisades publiques de parents mécontents de la justice, un réel danger pour la santé des enfants).

Pour la réclamante, l'article a un ton accusateur orienté dont les effets sont :

- minimiser ou caricaturer des situations graves de déni de justice, de ruptures familiales imposées, voire de transferts illégaux d'enfants ;
- culpabiliser les parents protecteurs ayant saisi légitimement les tribunaux suisses et internationaux, en les assimilant à des individus en "croisade" ou en quête de visibilité ;
- faire passer un combat pour les droits fondamentaux de l'enfant pour une démarche politisée ou narcissique ;
- masquer les responsabilités des institutions judiciaires derrière un discours sur la "protection des enfants".

Pour elle, l'article est dommageable à l'intégrité des enfants et à la vérité des faits et est injuste envers les personnes qui dénoncent, avec preuves, les injustices institutionnelles.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait la réclamante.

RTS Ensemble des programmes (Divers reportage parlant du convoi humanitaire pour Gaza « la flottille pour la liberté » intercepté dans la nuit du 8 au 9 juin 2025).

Pour le réclamant, le terme « arrestation » est faux et la RTS aurait dû utiliser le terme « enlèvement », car l'interception a eu lieu en haute mer, en dehors des eaux territoriales israéliennes. Il est également faux selon lui de prétendre que les personnes ont refusé leur expulsion, alors qu'elles ont refusé de signer un document attestant qu'elles étaient entrées

volontairement et illégalement en Israël. Il relève que les activistes évoquent un « kidnapping illégal » sur la base de considérations juridiques objectives et non pas de leur simple ressenti ou interprétation.

Le réclamant n'a pas donné de nouvelle suite à la réponse écrite de la RTS.

RTS 1, le 19:30 du 9 juin 2025 (Des manifestations en soutien à Gaza ont eu lieu en Suisse) et **RTS Info, Publication** du 9 juin 2025 (Des manifestations pro-palestiniens ont bloqué les voies en gare de Lausanne et Genève).

Pour le réclamant, les images et les slogans diffusés sur les images de la RTS sont une incitation à la violence, notamment les mains ensanglantées entourées du mot "intifadata". Il regrette que la RTS n'ait pas donné d'explications sur la symbolique et le contexte historique auxquels ces images renvoient. Par ailleurs, il estime que les objectifs des manifestants, qui brandissaient des pancartes en scandant des slogans appelant à la disparition de l'Etat d'Israël, ont été passés sous silence présentant ainsi au public une vision incomplète et trompeuse des faits. La RTS ne pouvait pas qualifier la marche de simple rassemblement pro-palestinien, mais aurait dû mentionner les revendications extrémistes.

Le réclamant a été satisfait par les échanges écrits.

RTS 1, le 19:30 du 14 juin 2025, sujet plateau (La journaliste Fanny Moille revient sur le sens de cette mobilisation).

Le réclamant n'est pas d'accord avec le chiffre de 1'364 retenu par la RTS pour représenter la moyenne mensuelle de ce que gagnent en moins, en Suisse, les femmes par rapport aux hommes. Il critique la source de cette statistique et l'utilisation qui en est faite.

Des échanges écrits ont eu lieu qui n'ont pas satisfait le réclamant.

RTS Instagram, Tataki mois de juin 2025.

La réclamation vise certaines réponses formulées en section commentaires par le média en ligne TATAKI de la RTS, lequel modérait les discussions autour de sa publication Instagram réalisée dans le cadre d'un mouvement de grève (la publication concernée est une photographie de deux jeunes femmes tenant des pancartes, dont l'une comporte le dessin d'une brique à boire avec la mention « white male tears »).

Le réclamant critique les commentaires où les termes « white male tears » sont utilisés avec moquerie, expliqués et assumés, alors qu'il s'agit selon lui d'une formule raciste, visant un groupe de personnes sur la base de leur couleur de peau et de leur sexe, qui n'a pas sa place dans le service public.

Le réclamant n'a plus donné de nouvelles suite à la réponse de la RTS.

RTS 1, le 19:30 du 24 juin 2025 et **RTS Info, Publication** du 24 juin 2025 (Comment un médecin français a trompé les autorités sanitaires romandes ?).

Pour le réclamant, les deux émissions ont un ton méprisant et contiennent des éléments faux. Il regrette que la RTS soit passée outre des moyens de preuve et qu'elle n'ait pas laissé la place à la version contradictoire.

Le réclamant n'a pas donné de nouvelles suite aux échanges écrits.

RTS Couleur 3, Todo Baigne du 4 juillet 2025.

Le réclamant critique la séquence de question-réponse suivante :

« - Après quoi ne faut-il pas se pencher pour prendre une douche (à l'armée) ?
- Du savon ! »

Pour le réclamant, cela sous-entend que les homosexuels violent d'autres personnes (homo ou hétéro) à la moindre occasion. Il estime que c'est insultant et discriminatoire.

Le réclamant a été satisfait par les échanges écrits.

RTS Play, Vraiment du 6 juillet 2025 (5 femmes sortent du silence).

RTS Play, Vraiment du 6 juillet 2025 (Denis Vipret : la face cachée de son succès).

RTS 1, le 19:30 du 6 juillet 2025 (Le magnétiseur Denis Vipret est accusé d'agressions sexuelles).

RTS Info, Publication du 7 juillet (Denis Vipret, le magnétiseur controversé : mythe ou réalité ?).

RTS Info, Publication du 14 juillet (Nouvelles accusations contre Denis Vipret : 15 témoignages et une plainte pénale déposée).

Le réclamant fait état de divers arguments en lien avec le devoir d'objectivité et d'impartialité ainsi que le principe de la libre formation de l'opinion du public.

Les conditions de la médiation n'étant pas remplies, le réclamant a poursuivi ses démarches à l'AIEP. La procédure était en cours à la fin 2025.

RTS Ensemble des programmes du 14 juillet au 14 octobre 2025 (Hamis-Israël).

Les réclamantes citent diverses émissions et critiquent la terminologie utilisée par la RTS. Elles estiment qu'en utilisant des termes en lien avec la guerre, la RTS ne rend pas compte de la réalité du génocide et contrevient ainsi au principe de l'interdiction de l'apologie de la violence. Elles listent également des informations qu'elles trouvent biaisées ou fausses.

La recevabilité de la réclamation globale a été limitée aux 3 mois de la LRTV, bien que les réclamantes citent des émissions sur plusieurs mois.

Elles ont refusé la clause de confidentialité et le processus a pris fin. Elles ont saisi l'AIEP. La procédure était en cours à la fin 2025.

RTS Info, Publication du 16 juillet 2025 (La guerre privatisée, ou quand les Etats délèguent le monopole de la violence).

Le réclamant critique la phrase "A Gaza, par exemple, la fondation chargée de distribuer la nourriture est adossée à une entreprise de sécurité américaine, Safe Reach Solutions". Il estime que la RTS, contrairement à d'autres médias qu'il cite, présente uniquement la distribution de nourriture, sans mentionner les centaines de morts et les milliers de blessés qui y sont liées. Il en résulte selon lui une information fautive et biaisée pour le public.

Le réclamant a pris acte de la réponse de la RTS et a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Info, Publication du 7 août 2025 (La fin des investissements américains dans les vaccins ARNm est "un coup dur" pour l'OMS).

Le réclamant estime que cet article est de la désinformation et utilise divers biais qui induisent le public en erreur.

Le fait de parler de « coup dur » dans le titre et de donner d'emblée la parole à un expert, avant d'exposer des faits, influence l'opinion du public. Il s'agit d'un biais d'ancrage qui guide le public dans un sens. Par ailleurs, il estime que les traductions françaises que la RTS fait des diverses prises de paroles en anglais sont tendancieuses. De plus, les éléments scientifiques sont simplistes et omettent des données importantes. Il regrette également que la RTS passe sous silence les effets secondaires des injections ARNm.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant qui n'a pas souhaité poursuivre par une séance de médiation et a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Instagram, Publication du 21 août 2025 (Procès à Vevey, un coach condamné à quatre ans de prison ferme pour abus sexuel sur mineur) et commentaires.

Le réclamant estime que la RTS n'a pas fait son rôle de modérateur de façon correcte, violant ainsi les principes de ne pas faire l'apologie la violence ni la banaliser, avec pour conséquence une influence sur la moralité et l'ordre public.

Le réclamant n'a plus donné de nouvelles suite à la réponse écrite de la RTS.

RTS 1, Mise au point du 31 août 2025 (Police sous pression à Lausanne).

Le réclamant estime que ce reportage est à charge et manque de nuance. Il regrette que l'ensemble du corps de police soit pris à parti sans considération pour les hommes et les femmes qui mettent leur vie en danger pour la sécurité de la population. Il pointe du doigt l'omission de détails qui ont leur importance : scooter volé, conducteur sans permis de conduire, grande distance entre la police et le conducteur lors de la poursuite. La mention

de ces circonstances auraient permis d'éviter que la police soit injustement soupçonnée d'avoir eu une intervention arbitraire et disproportionnée, notamment en raison de la couleur de peau du motocycliste.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant qui a toutefois renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS 1, 36.9° du 3 septembre 2025 (S.O.S. Système de santé).

Les réclamantes détaillent plusieurs arguments en lien avec les principes de la présentation fidèle des faits (libre formation de l'opinion, diligence, véracité, transparence et présomption d'innocence), ainsi que la protection de la dignité humaine et la non-discrimination.

Une séance de médiation a eu lieu dont l'issue n'a pas satisfait les réclamantes.

RTS 1, le 19.30 du 14 septembre 2025 (Visite d'Orania, arche de Noé pour les nostalgiques de l'Apartheid, reportage sur une ville d'Afrique du Sud, habitée par des Afrikaners).

La réclamante critique le titre qui ne reflète pas la réalité des habitants de cette ville qui sont pour elle des fascistes et des racistes. Elle estime que le reportage aurait dû donner des précisions sur l'Apartheid et laisser la place à une voix critique.

Elle n'a pas été satisfaite par la réponse de la RTS, mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Première, La Matinale du 15 septembre 2025 (La fin de Caféine Média, ou le défi d'informer les jeunes Romands face aux algorithmes).

Pour le réclamant, le sujet manque d'équilibre et présente un biais politique manifeste. Il regrette la mention de médias qui sont selon lui uniquement de gauche, laissant croire au public que les jeunes se limiteraient à des médias progressistes. Il demande à ce que d'autres acteurs représentatifs du paysage médiatique romand soient mentionnés.

Le réclamant n'a pas été satisfait par les échanges écrits mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS, Ensemble des programmes en lien avec l'élection complémentaire au Conseil d'état genevois du 28 septembre 2025.

Le réclamant estime que la place donnée aux candidats n'était pas équilibrée.

Il a été partiellement satisfait par les échanges écrits et a renoncé à poursuivre ses démarches à l'AIEP.

RTS 1, le 19.30 et **RTS Première, Forum** du 6 octobre 2025 (Conflit israélo-palestinien).

Le réclamant estime que ces émissions violent les principes d'exactitude, de neutralité et de pluralisme. Il reproche également à la RTS de passer sous silence le contexte juridique suisse concernant le Hamas, à savoir la décision du Parlement suisse d'interdire le Hamas en Suisse pour une durée de 5 ans. Il critique le fait que le Hamas ne soit pas qualifié d'organisation terroriste et que les actes terroristes ne soient pas explicités, ce qui amène une banalisation.

RTS 1, le 19.30 du 7 octobre 2025.

Le réclamant a déposé une seconde réclamation reprochant à la RTS un parti pris et une propagande pro-Hamas, sans mise en contexte ni vocabulaire approprié. Il estime que c'est de la désinvolture d'user du surnom « BB » pour le premier ministre israélien.

Le réclamant n'a plus donné de nouvelles suite à la réponse écrite de la RTS. Il a saisi l'AIEP qui lui a donné tort.

RTS Première, La Matinale du 7 octobre 2025 (L'invitée de La Matinale – Colette Avital, ancienne députée travailliste à la Knesset).

Le réclamant pointe du doigt le travail journalistique et le déroulement de l'interview. Il regrette que les journalistes n'aient pas demandé à l'invitée d'étayer ses propos et qu'ils n'aient pas corrigé certains propos selon lui inexacts.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant.

RTS Première, Forum du 7 octobre 2025 (Commémoration des attaques du Hamas du 7 octobre 2023).

Le réclamant estime que la représentante du côté palestinien était trop virulente pour une journée de commémoration, rendant le panel des invités déséquilibré. Selon lui, la RTS n'a pas réparti la parole de façon équilibrée et a manqué de nuancer et rectifier certains faits avancés.

Les échanges écrits étaient toujours en cours.

RTS Site internet, annonce du 16 octobre 2025 pour la Chaîne du bonheur Gaza : une tragédie humanitaire sans précédent (La Chaîne du bonheur lance un appel aux dons pour intensifier l'aide humanitaire à Gaza).

Pour le réclamant, il y a mélange de contenu rédactionnel et de matériel publicitaire. De plus, le titre est une simple reprise de l'annonceur et ce contenu est une propagande dépréciative d'autres populations ayant subi précédemment des tragédies humaines. Il estime que le service public doit donner une information objective et ne pas être une plateforme pour une fondation de droit privé.

Le réclamant n'a pas donné suite à la réponse écrite de la RTS.

RTS 1, Champion's League du 22 octobre 2025 (3^{ème} journée, Bayern-Club Bruges (4-0) : le résumé de la rencontre du 22 octobre 2025).

Durant cette rencontre, lorsque apparaît à l'image une supportrice noire dans les tribunes, le commentateur dit « en tribunes cela fait plaisir à Whoopi Goldberg ». Pour le réclamant, il s'agit d'un trait d'humour discriminatoire laissant entendre que toutes les personnes noires avec une coupe afro se ressembleraient.

Le réclamant a été satisfait par les échanges écrits.

RTS Web, Vraiment du 27 octobre 2025 (Près de la moitié des postes de responsables RH seraient occupés par des frontaliers).

Le réclamant estime que cette émission est partisane. D'une part, il regrette que la journaliste en charge de ce reportage appartienne à la catégorie examinée des travailleurs frontaliers. Il en ressort selon lui une émission manquant d'objectivité, avec une concentration sur la défense des travailleurs français et une minimisation des préoccupations légitimes des Suisses. D'autre part, il s'étonne que l'objet initial ait glissé vers le sujet des incivilités.

Les échanges écrits n'ont pas satisfait le réclamant qui a toutefois renoncé à poursuivre ses démarches auprès de l'AIEP.

RTS 1, Mise au point du 11 novembre 2025 (C'est que le début : l'histoire belge des F35).

Le réclamant estime que même sous un ton satirique, l'émission est à charge contre les F-35 et comporte des éléments faux. Il estime qu'une comparaison entre la Belgique et la Suisse n'est pas adéquate. Il a refusé la clause de confidentialité et le processus a pris fin.

RTS 1, le 19:30 du 6 novembre 2025 (Le F-35 soulève des questions de souveraineté pour ses données).

Pour le réclamant, cette émission manque d'objectivité et d'impartialité puisque c'est un général français, dont le pays n'a pas vendu le Rafale aux pays acquéreurs du F-35A qui critique cet avion. Il regrette qu'aucun représentant des forces aériennes suisses n'ait été interrogé, comme Monsieur le divisionnaire Christian Oppliger.

Le réclamant a été partiellement satisfait par la réponse écrite de la RTS, mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS Première, la Matinale du 17 novembre 2025 (élections chiliennes).

Le réclamant estime que le traitement de l'information n'est pas équilibré en raison de la présentation incomplète de l'orientation politique de Mme Jeannette Jara.

Le réclamant a été partiellement satisfait par la réponse écrite de la RTS, mais a renoncé à poursuivre ses démarches.

RTS 1, Temps Présent du 4 décembre 2025 (Racisme, police et les étranges enquêtes vaudoises).

Le réclamant estime que la RTS mélange divers dossiers juridiquement indépendants et qu'elle donne une plus large part aux positions critiques envers le corps de police, avec des images à haute charge émotionnelle, ce qui crée un biais pour le public et ne lui permet pas de se forger sa propre opinion. L'utilisation du vocabulaire, comme « été meurtrier », « record », « failles », « enquêtes molles », vient renforcer ce déséquilibre. Il relève que le reportage évoque peu les contraintes opérationnelles et les risques physiques et psychologiques du métier de policier, ni l'impact psychologique de ces affaires sur les agents concernés.

Le processus a eu lieu par écrit et n'a pas satisfait le réclamant.

3° Réclamations déposées en 2025 et toujours en cours à fin 2025 (6)

RTS Info, Publication du 4 juillet 2025 (Le policier qui a poursuivi l'ado décédée à moto à Lausanne est aussi impliqué dans l'affaire Mike Ben Peter).

Le réclamant estime qu'en discréditant la police dans cet article ainsi que dans d'autres émissions, la RTS encourage une perception biaisée des forces de l'ordre et compromet la sûreté intérieure. De plus, en présentant le policier comme fautif, la RTS ne prend pas en compte qu'il est intervenu en lien avec son devoir légal et que la jeune conductrice était en infraction. Le réclamant mentionne également une potentielle atteinte à la personnalité du fait que les informations permettent d'identifier le policier.

Les échanges écrits se poursuivront par une séance de médiation en 2026.

RTS Info, Publication du 27 octobre 2025 (Le nouveau directeur de la LNM accusé de mobbing et de négligence dans l'entretien des bateaux).

RTS 1, 19:30 du 27 octobre 2025 (La crise s'aggrave à la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat).

RTS Première, Forum du 27 octobre 2025 (La LNM en crise, le management de son nouveau directeur pointé du doigt).

Le réclamant estime que les sujets sont partiels et partiaux, ne respectant ainsi pas la présentation fidèle des faits et la libre formation de l'opinion.

Les échanges écrits se poursuivront par une séance de médiation en 2026.

RTS Ensemble des programmes, novembre 2025 (couverture de la composition de la délégation suisse à la COP30).

Le réclamant estime que la couverture de la RTS entre le 1er et le 29 novembre 2025 n'a pas satisfait aux exigences d'exactitude, d'exhaustivité et d'équilibre, en omettant de manière répétée de mentionner la présence d'ONG environnementales dans la délégation suisse à la COP30. Il estime en particulier que l'émission **Forum** du 7 novembre 2025 a présenté un cadrage factuellement incomplet, en permettant à une invitée de critiquer la représentation économique sans rappeler la participation d'ONG dans la délégation.

Le processus a eu lieu par écrit.

RTS Ensemble des programmes, de novembre à décembre 2025 (Traitement éditorial de l'actualité chilienne et, plus spécifiquement, de l'élection de José Antonio Kast à la présidence du Chili).

Le réclamant estime que la RTS a consacré un nombre élevé d'émissions radio sur ce sujet qui est systématiquement abordé sous un angle critique, négatif et alarmiste, sans contradiction ou pluralité des points de vue. Il en ressort selon lui un traitement global déséquilibré ne permettant pas au public de se forger son opinion.

Les échanges écrits étaient toujours en cours à fin 2025.

RTS 1, Commentaires de la RTS durant la course du slalom géant de Copper Mountain du 28 novembre 2025.

La réclamante estime que les informations en lien avec l'entreprise Fischer contreviennent au principe de véracité, de libre formation de l'opinion et de présomption d'innocence.

Les échanges écrits étaient toujours en cours à fin 2025.

RTS Première, CQFD du 4 décembre 2025.

Le réclamant remet en cause l'exactitude des propos tenus concernant l'attribution de la découverte de la structure de l'ADN à une femme.

Les échanges écrits se poursuivront par une séance de médiation en 2026.

IV. Conclusion

L'Organe de médiation a été très sollicité cette année. La RTS a privilégié de répondre par écrit pour la très grande majorité des réclamations. Les réclamants ont rarement été satisfaits, mais n'ont pour la plupart pas poursuivi leurs démarches auprès de l'AIEP. A noter qu'en 2025, l'AIEP a donné une seule fois raison au public dans le cadre de la dizaine de plaintes déposées en 2025 et 2024 et jugées en 2025.

Pour faire écho à la citation en exergue, il convient de rappeler que le champ de compétence de l'Organe de médiation SSR.SR est limité par la LRTV et qu'il apparaît au gré des réclamations, parfois de façon claire, mais souvent en filigrane, d'autres enjeux tels que politiques, idéologiques, associatifs, économiques, juridiques ou personnels. Il est important de faire la part des choses et cela explique peut-être le fait que certains réclamants ne donnent plus de nouvelles suite à la clarification du processus ou à la réponse de la RTS et que, malgré leur insatisfaction, ils ne poursuivent pas leurs démarches à l'AIEP, alors que cette procédure est simple et gratuite.

Raymonde Richter
Médiatrice SSR SR

5. RAPPORT DE LA RTS SUR LA QUALITÉ

Les retours du public : un élément-clé de la qualité

Qu'ils soient critiques, élogieux, bienveillants ou parfois acerbes, les avis du public sont essentiels dans notre système d'assurance qualité. La RTS a développé plusieurs outils pour prendre au mieux en considération les avis des Romands et des Romandes sur ses programmes.

Le rapport de l'audit externe qualité mené par la Haute école des Grisons (Fachhochschule Graubünden) au sujet du magazine « Mise au point » de 2025 le confirme et constate que les feed-back externes contribuent de manière substantielle à l'amélioration continue de l'émission. Celle-ci obtient par ailleurs de très bons résultats de la part des expert.es quant à l'application des principes du système d'assurance qualité.

La RTS a développé différents outils pour mieux évaluer la perception de ses programmes par le public, notamment avant la diffusion de certaines émissions pendant la phase de développement, avec notamment des tests rapides auprès de petits groupes-cibles, ou après la diffusion via des enquêtes et des sondages. La RTS a également mis en place son propre panel de public, qui compte aujourd'hui près de 1500 membres, auquel elle fait fréquemment appel pour obtenir des avis rapides sur ses contenus. Le Panel RTS est régulièrement présenté à d'autres médias de service public comme un exemple pour la prise en compte des avis du public, et il a même été adapté de façon similaire chez certains confrères.

Le Conseil du public de la SSR SR, composé de 17 membres, apporte son soutien en élaborant des analyses et des rapports consacrés aux productions de la RTS.

Formation de base et formation continue

En 2025, la RTS a poursuivi ses efforts en matière de relève en accueillant trois nouveaux stagiaires transmédia pour une durée de deux ans, débutant en août. Cela porte à six le nombre de stagiaires actuellement en poste, témoignant de son engagement continu envers la formation et l'intégration des jeunes talents.

Cette année, les actions de formation ont principalement été orientées autour de deux axes stratégiques : l'intelligence artificielle et le projet « Digital First ». Ces thématiques ont été au cœur de plusieurs initiatives de développement des compétences, comme le montrent les chiffres suivants :

- Bakerstreet et Copilot (309 participations)
- L'Intelligence artificielle à la RTS – formation e-learning obligatoire (811 participations)
- SEO : Adopter les bonnes pratiques de référencement (62 participations)
- Digital First : collaborer efficacement avec RTS Info (52 participations)

Par ailleurs, les formations « Erasmus » ont été reconduites dans le cadre du développement des compétences et des échanges intermédia. Le projet « Erasmus » permet aux journalistes d'échanger leurs rôles dans différentes rédactions – de quoi renforcer la collaboration et le partage d'expertise.

Durant l'année sous revue, la RTS a lancé la formation « Santé mentale des journalistes : se protéger face aux pressions et agressions ». Cette initiative, soutenue par les Ressources humaines, répond à un besoin réel exprimé par les équipes éditoriales, souvent confrontées à des contenus violents, des témoignages anxiogènes ou encore au cyberharcèlement dans le cadre de leur activité (conflits internationaux, enquêtes, faits divers, etc.). Cette formation a été suivie par 16 collaborateurs.trices.